



**République  
Démocratique  
du Congo**

# **FONDS NATIONAL REDD+**

## **Plan d'investissement (2013-2016)**



***Version pour la première capitalisation du Fonds***

***--- Août 2013 ---***

***[ Version finale ]***

## PREAMBULE

La République Démocratique du Congo, qui abrite le deuxième massif forestier du monde, est aussi un pays leader dans les efforts autour du nouvel mécanisme international de réduction de la déforestation et de la dégradation de forêts, connu comme REDD+. Un processus national d'envergure, et à la fois politique et technique, a démarré en 2009, piloté par le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, en dialogue avec les organisations congolaises de la société civile et des peuples autochtones (qui étaient organisés autour de la plateforme GTCR) et en étroite coopération avec plusieurs partenaires techniques et financiers internationales.

En Novembre 2012, le Conseil de Ministres a adopté la Stratégie-Cadre nationale REDD+, qui vise à stabiliser un couvert forestier étendu sur 63,5 % du territoire national à partir de 2030, et à le maintenir par la suite. Cette stratégie, qui s'aligne avec les accords internationaux de la Convention-Cadre de Nations unies sur les Changements climatiques (CCNUCC), associe la REDD+ avec les efforts de gouvernance nationale, de reformes de politique et d'amélioration du niveau de vie de la population congolaise. Elle est aussi censé d'augmenter le niveau de la coopération internationale et de la finance climat pour ces objectifs de développement durable et d'économie verte du pays.

Afin de mettre en œuvre la Stratégie-Cadre national REDD+, et d'attirer et coordonner des financements internationales nécessaires, le pays c'est doté d'un Fonds national REDD+, qui est l'instrument financier de la dite stratégie. Le Fonds représente aussi nouvel model de financement au développement, axé sur les résultats et en assurant la performance en termes de gouvernance et des dimensions sociales et environnementales. L'opérationnalisation de ce Fonds reste sur un Manuel d'Operations et sur un Plan d'Investissement (2013-2016), qui ont été l'objet d'un travail intense d'analyse, de consultations des différentes parties prenantes, de rédaction et de consensus lors des derniers mois.

Le Plan d'Investissement ici présent décline les priorités de mise en œuvre de la Stratégie-Cadre national REDD+ pour les premiers trois ans (2013-2016). Il combine le renforcement continuée des capacités nationales avec des efforts ciblés pour des reformes sectorielles et aussi des investissements intégrés – et innovants – afin de doter le pays de modèles de développement durable sur place. Ce Plan d'Investissement est censé d'attirer et de guider le financement international et national sur la REDD+ au pays, ainsi qu'aligner d'autres efforts d'investissement sectoriel vers le développement vert.

La présente version du Plan d'Investissement a été adoptée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de déclencher le plaidoyer politique pour la première capitalisation du Fonds national REDD+, à partir du début septembre 2013.

## Table de matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PREAMBULE</b> .....  | <b>2</b>  |
| <b>1. Résumé</b> .....  | <b>6</b>  |
| <b>2. Introduction</b> .....  | <b>8</b>  |
| 2.1. Contexte .....   | 8         |
| 2.2. Objectif du présent document .....   | 9         |
| 2.3. Objectif de mobilisation financière .....  | 9         |
| <b>3. Elaboration du Plan d'Investissement et aperçu méthodologique</b> .....                               | <b>11</b> |
| 3.1. Vision stratégique REDD+ pour 2013-2016.....   | 11        |
| 3.2. Rappels sur la théorie du changement et mise en application .....                                      | 12        |
| 3.3. Types d'investissements.....   | 13        |
| Interventions Habilitantes et Sectorielles .....  | 13        |
| <i>Activités habilitantes et sectorielles</i> .....   | 13        |
| <i>Piliers habilitants et sectoriels</i> .....  | 13        |
| Programmes thématiques et sectoriels et Programmes intégrés.....  | 14        |
| <i>Avantages et limites des diverses approches proposées</i> .....  | 14        |
| <i>Les enjeux de l'alignement des projets et programmes de l'Aide Publique au Développement (APD)</i> ..... | 16        |
| <i>La REDD+ à l'échelle projet</i> .....  | 16        |
| <b>4. Priorisation thématique et géographique</b> .....   | <b>18</b> |
| 4.1. Priorisation thématique .....  | 18        |
| Aménagement du territoire (AT) et foncier .....   | 18        |
| Energie.....  | 18        |
| Agriculture.....  | 19        |
| Forêt .....   | 20        |
| 4.2. Choix des zones prioritaires d'intervention .....  | 20        |
| Considérations stratégiques pour l'identification des priorités géographiques .....                         | 20        |
| Objectifs poursuivis .....  | 21        |
| Description de la méthode .....   | 22        |
| <b>5. Cadre de résultats</b> .....  | <b>26</b> |
| 5.1. Cadre logique du Plan d'investissement .....   | 26        |
| 5.2. Objectif global du Fonds.....  | 27        |
| Impacts attendus : .....  | 27        |

|  |           |
|--|-----------|
| Liens de causalité sous-jacents : .....  | 27        |
| Hypothèses.....  | 27        |
| Risques et stratégies d'atténuation des risques .....  | 28        |
| <b>5.3. Objectif spécifique 1 – « Gouvernance REDD+ » .....</b>  | <b>30</b> |
| Effets attendus .....  | 30        |
| Liens de causalité sous-jacents .....  | 30        |
| Hypothèses.....  | 31        |
| Risques et stratégies d'atténuation des risques .....  | 31        |
| <b>5.4. Objectif spécifique 2–« Réformes REDD+ » .....</b>   | <b>36</b> |
| Effets attendus .....  | 36        |
| Liens de causalité sous-jacents .....  | 36        |
| Hypothèses.....  | 38        |
| <b>5.5. Objectif spécifique 3 –« Programmes intégrés REDD+ » .....</b>   | <b>47</b> |
| Effets attendus .....  | 47        |
| Liens de causalité sous-jacents .....  | 47        |
| Hypothèses.....  | 48        |
| Risques et stratégies d'atténuation .....  | 49        |
| <b>6. Programmes proposés .....</b>  | <b>55</b> |
| 6.1. Calendrier estimatif des décaissements 2013-2016 .....  | 55        |
| 6.2. OS1 - Programme 1.1 « Outils REDD+ » .....  | 56        |
| 6.3. OS1 - Programme 1.2 « Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la REDD+ » .   | 57        |
| 6.4. OS2 - Programme 2.1 « AT » .....  | 58        |
| 6.5. OS2 - Programme 2.2 « Foncier ».....  | 59        |
| 6.6. OS2 - Programme 2.3 « Energie » .....   | 60        |
| 6.7. OS2 - Programme 2.4 « Agriculture ».....  | 60        |
| 6.8. OS3 - Programme 3.1 à 3.6 « Programmes intégrés REDD+ » .....   | 61        |
| <b>7. Séquençage de la programmation et de la mise en œuvre.....</b>   | <b>63</b> |
| 7.1. Cycle de programmation.....   | 63        |
| 7.2. Une approche phasée .....   | 63        |
| 7.3. Définition des priorités programmatiques pour 2013 .....  | 64        |
| Priorités du Gouvernement.....   | 64        |
| Priorités REDD+ .....  | 65        |
| <b>Annexe 1 : Tableaux synthétiques des grands types d'interventions par pilier proposés dans la stratégie-cadre nationale REDD+ .....</b> | <b>67</b> |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Annexe 2 : Modélisation</b> .....   | <b>69</b> |
| <b>Annexe 3 : Zones Economiques Spéciales (programme d’Action du Gouvernement)</b> .....   | <b>73</b> |
| <b>Annexe 4 : Plan de consultations</b> .....  | <b>74</b> |
| <b>Annexe 5 : Recommandations de l'atelier de synthèse sur les documents d'opérationnalisation du Fonds national REDD+</b> ..... | <b>75</b> |

## 1. Résumé

Ce Plan d'Investissement décline les priorités de mise en œuvre de l'ambitieuse Stratégie-Cadre national REDD+, laquelle a été adoptée en fin 2012 en Conseil des Ministres et repose sur sept piliers (gouvernance, aménagement du territoire, foncier, démographie, agriculture, forêt, énergie), afin d'orienter stratégiquement les financements qui circuleront par le Fonds national REDD+ lors du période 2013-2016. Il est donc l'utile stratégique dans les délibérations du Comité de Pilotage du Fonds national REDD+, ainsi que la feuille de route technique du Secrétariat exécutif.

Le présent Plan d'investissement du Fonds national REDD+ table sur un budget prévu de 200 millions de dollars américains pour le période 2013-2016. Il vise globalement à contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur forestier, y compris des réformes de politique urgentes, et à la transition à long terme vers une économie verte.

Le Plan d'investissement vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition à long terme vers une économie verte. Il poursuit pour ce faire trois objectifs spécifiques :

- « Gouvernance REDD+ » : Opérationnaliser la REDD+ sur le terrain en se dotant des outils de mise en œuvre, suivi et contrôle, en impliquant toutes les parties prenantes et en créant des effets de levier (alignement des financements publics et privés sur les objectifs REDD+). Dans ce cadre, deux Programmes sont prévus et viseront à (i) opérationnaliser le Système national de surveillance des forêts (SNSF) et le Cadre de gestion et de suivi environnemental et social de la REDD+ (CGES) et d'autres outils REDD+, et à (ii) renforcer les capacités institutionnelles des gestionnaires et opérateurs du Fonds.
- « Réformes REDD+ » : Mettre en œuvre des réformes dans les secteurs de l'aménagement du territoire, du foncier, de l'agriculture et de l'énergie, afin de faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir le développement économique durable et équitable. Quatre Programmes sont ici prévus pour appuyer des réformes sectorielles : (i) Aménagement du territoire : planifier l'utilisation des terres pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles et réduire la pression sur les forêts, (ii) Foncier : sécuriser le foncier des communautés rurales pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles et réduire la pression sur les forêts, (iii) Agriculture : réduire l'impact du développement agricole sur les forêts, (iv) Energie : diminuer la part de bois-énergie non renouvelable dans le bilan énergétique national.
- « Programmes intégrés REDD+ » : Mettre en œuvre la REDD+ de façon intégrée (multisectorielle) et juridictionnelle sur des Zones prioritaires pilotes, et créer des références utiles pour démultiplication dans la phase post-2016 du Fonds national REDD+. Dans ce cadre, six Programmes intégrés sont prévus et viseront à concentrer de façon coordonnée et avec des financements conséquents les efforts sur les sept piliers identifiés dans la Stratégie-cadre nationale REDD+.

Les impacts attendus du Fonds en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation de l'IDH ne sont pas encore estimés, étant fortement dépendant de la sélection

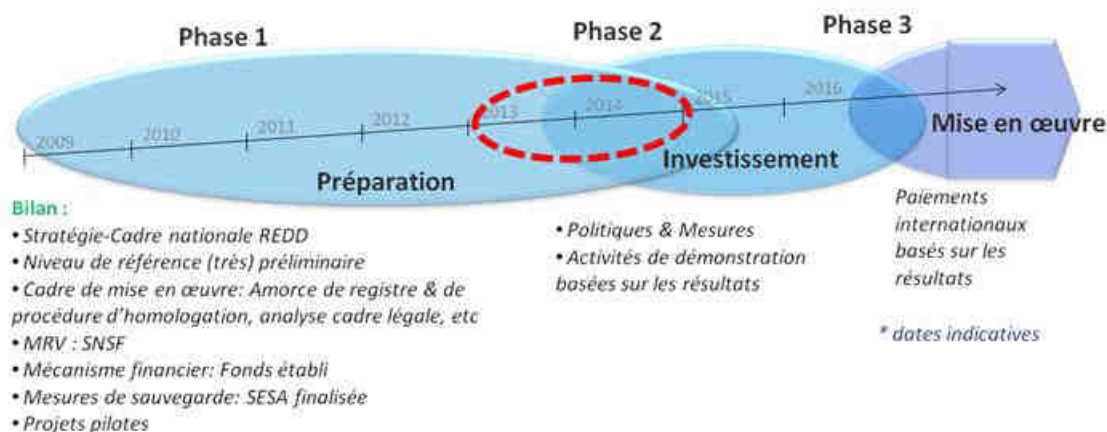
finale des zones prioritaires. Néanmoins, dès que cette sélection sera faite, ces impacts seront estimés et le présent plan d'investissement sera revu.

## 2. Introduction

### 2.1. Contexte

Le mécanisme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) est un mécanisme en cours de négociation dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Il vise à encourager les pays forestiers tropicaux en développement à mieux gérer, faire une utilisation durable et protéger leurs ressources forestières, au travers notamment de la mise en place d'incitations financières et ce, afin de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. Il s'agit d'un mécanisme volontaire, devant participer activement au développement durable du pays. Ainsi, la plupart des activités identifiées dans la stratégie-cadre nationale REDD+, stratégie validée en Conseil des Ministres en novembre 2013, constituent des mesures « sans-regret » contribuant directement au développement du pays. Avec un couvert forestier représentant près de 10% des forêts tropicales mondiales, et 67% du territoire national, la mise en œuvre de la REDD+ en RDC représente une étape majeure dans la transition de l'itinéraire de développement du pays vers une économie verte, sobre en carbone, alliant efficacité économique, durabilité environnementale, équité sociale et progrès humain. Mécanisme basé sur la performance, la REDD+ préfigure en ce sens les évolutions en cours de l'Aide Publique au Développement.

La RDC est résolument engagée depuis janvier 2009 dans un processus de préparation à la REDD+ avec le soutien des Nations Unies (Programme ONU-REDD) et de la Banque mondiale (FCPF). Grâce à un plan de préparation (R-PP) ambitieux et à un processus de préparation particulièrement dynamique, la RDC s'est positionnée comme un acteur majeur de la REDD+ au niveau international. Forte d'avancées importantes, telles que l'atteinte d'un consensus national sur les moteurs de la déforestation, la validation du Plan d'investissement du FIP, l'adoption de la Stratégie-cadre nationale REDD+ ainsi que la création du Fonds national REDD+ (mécanisme financier) fin 2012, la RDC entame en 2013 une nouvelle étape importante de son processus REDD+, de la transition progressive de la phase de préparation vers celle d'investissement.



Afin de déclencher la mobilisation des financements nécessaires au lancement effectif de la phase d'investissement, il est entre autres nécessaire d'opérationnaliser le Fonds national REDD+ en déclinant la Stratégie-cadre REDD+ en un premier cycle de programmation.



## 2.2. Objectif du présent document

Ce plan d'investissement pose le cadre programmatique des investissements REDD+ pour un premier cycle de mise en œuvre de la Stratégie-cadre nationale REDD+, stratégie validée en novembre 2012 au cours d'un atelier national ainsi que par le Comité National REDD et par le Gouvernement en Conseil des Ministres. Le plan intègre également les contributions des parties prenantes consultées pendant sa préparation en juillet-août 2013.

Ce plan d'investissement est un document stratégique du Fonds National REDD+ de la RDC : il en définit les priorités programmatiques et le cadre de résultats, sur la base duquel sera évaluée la performance du Fonds. Il doit ainsi permettre à la structure de Gouvernance du Fonds, en premier lieu duquel son Comité de Pilotage, de prendre un certain nombre de décisions stratégiques quant à la mise en œuvre de la Stratégie-cadre nationale au travers du Fonds national, et de lancer la programmation suite à l'adoption du Plan d'Investissement.

## 2.3. Objectif de mobilisation financière

La Stratégie-Cadre REDD+ présente une vision de développement globale pour une transition sur le long terme vers une économie verte. Ses objectifs sont ambitieux, multisectoriels et transversaux. La mise en œuvre de l'ensemble de cette stratégie requiert la mobilisation de multiples sources de financement (publiques et privées, multilatérales et bilatérales) et l'utilisation de différentes modalités de financement.

Néanmoins pour le premier cycle d'investissement sur la période 2013-2016, le Gouvernement de la RDC a décidé d'opérationnaliser en priorité le Fonds National REDD+ et l'appui apporté par les Banques Multilatérales de Développement dans le cadre du Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP) validé en 2011, à savoir en amont de l'établissement du Fonds National REDD+ fin 2012.

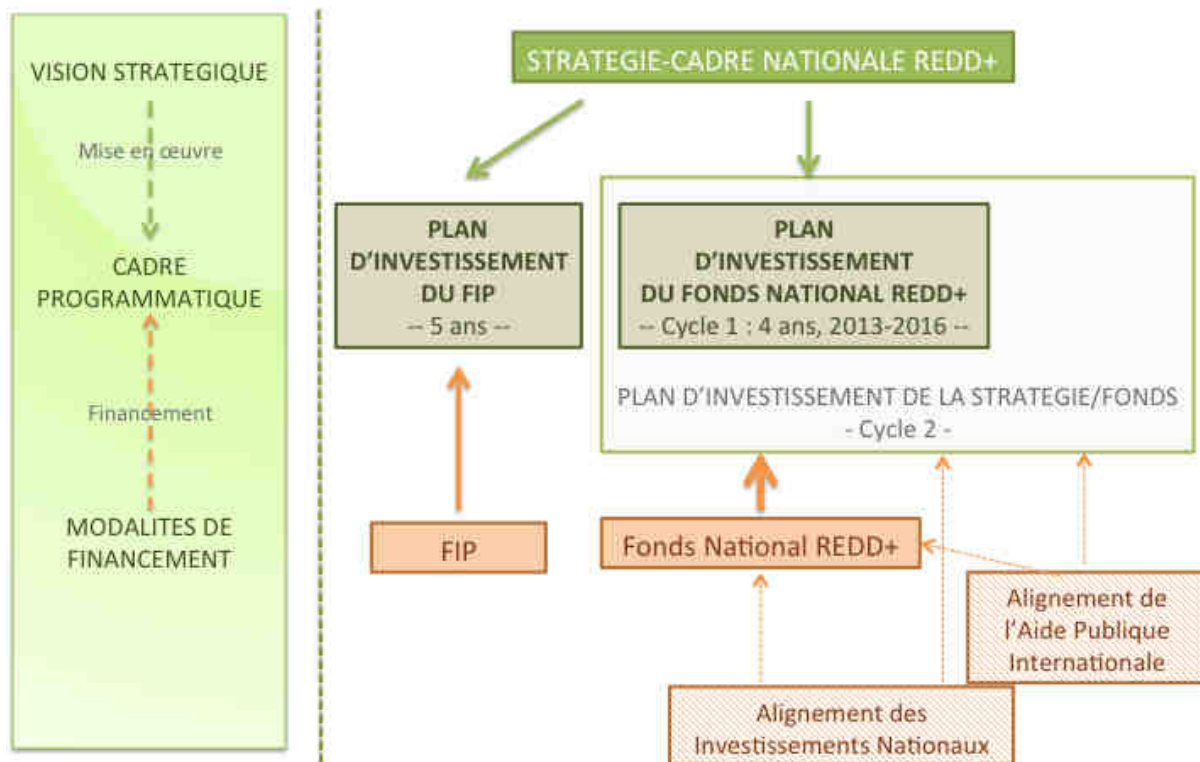


Figure 1: Cadre de la mise en œuvre de la Stratégie-cadre

A l'occasion de la 17<sup>ème</sup> Conférence des Parties de Durban, une Déclaration conjointe des bailleurs de fonds et des pays du Bassin du Congo a été faite en faveur du financement conséquent et à long-terme des efforts de préservation des forêts du Bassin du Congo.

Afin de lancer la phase d'investissement de la REDD+, la Stratégie-cadre nationale REDD+ définit un objectif de mobilisation financière préliminaire de l'ordre de 200 millions de dollars sur quatre ans. Cet objectif de mobilisation pose le cadre financier du Plan d'Investissement : il assigne à une détermination stricte des priorités en termes de programmation afin de démontrer des résultats tangibles et à fort potentiel de répliquabilité pour une montée en puissance progressive des investissements.

La capacité à démontrer une mise en œuvre efficiente et efficace des financements sécurisés, ainsi qu'à assurer un suivi strict des résultats obtenus permettront une mobilisation financière croissante à l'avenir afin d'atteindre la masse critique nécessaire à l'inflexion de la trajectoire de développement du pays vers l'économie verte.

### 3. Elaboration du Plan d'Investissement et aperçu méthodologique

#### 3.1. Vision stratégique REDD+ pour 2013-2016

Les objectifs de la Stratégie-cadre nationale REDD+ sont ambitieux et multisectoriels, et la mise en œuvre de cette Stratégie requiert la mobilisation de diverses sources de financement (publiques/privées, multilatérales/bilatérales) ainsi des montants colossaux, dont le pays et ses partenaires techniques et financiers ne disposent pas à l'heure actuelle.

De plus, même si les initiatives REDD+ menées en RDC commencent à apporter leurs premiers fruits, les références et les savoir-faire sont encore trop parcellaires pour envisager une mise en œuvre à grande échelle.

En tenant compte de ces faits, le premier cycle d'investissements (2013-2016) du Fonds national REDD+ vise à canaliser 200 MUSD pour passer d'une approche projet à une approche plus large et englobante et permettre le développement des outils nécessaires à la REDD+, de mener des réformes sectorielles, mais aussi et surtout de lancer des Programmes intégrés, prenant en compte tous les agents et facteurs de pression sur les forêts, à une échelle administrative adéquate (approche « juridictionnelle »). Ces Programmes intégrés pourraient ensuite être répliqués à large échelle, dans les cycles d'investissement post-2016.

Ces Programmes intégrés correspondent à la fenêtre #1 du Fonds (actions de préparation à la REDD+. Cf. figure ci-dessous). Dans le premier cycle d'investissements, il y aura a priori peu de Programmes inclus dans les fenêtres #2 (Programmes avec Paiements pour services environnementaux (PSE) basés sur des "proxies", indicateurs corrélés au carbone forestier telle que la surface forestière) et #3 (Programmes avec paiements carbone), car cela nécessite des outils ad hoc de Mesure, notification et vérification (MRV) des résultats.

|           | Activités financées   | MRV   | Paiements  | Modalité de financement  | Calendrier indicatif  |
|-----------|---|---|--|--|---|
| Fenêtre 1 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des capacités</li> <li>• Investissements thématiques ou géographiques</li> <li>• Activités habilitantes et sectorielles</li> </ul> | Notification classique (rapports narratifs et financiers), sur base d'un cadre de suivi et de résultats liés à la Stratégie REDD+ | Non basés sur la performance directe, mais sur le progrès tangible du processus REDD+ national | Classique / Subventions octroyées par tranches   | Plans d'investissement 2013-2016 & ultérieurs   |
| Fenêtre 2 | Paiements pour Services Environnementaux  | MRV sur base de "proxies" (indicateurs mesurant la performance carbone de façon indirecte)  | Financements déboursés sur base de la performance  | Financement ex-post sur la base de la délivrance vérifiée du service environnemental agréé   | A partir de 2016 (sur base des enseignements du FIP et pour mise en œuvre d'un futur Programme de Réductions d'Emissions) |
| Fenêtre 3 | Programmes et Projets REDD+   | MRV carbone   | Financements reçus et déboursés par le Fonds sur base de la performance                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention apportée à un projet carbone validé sous standards internationaux</li> <li>• Signature d'un Accord d'Achat de Réductions d'Emissions (ERPA)</li> </ul> | A partir de la négociation d'un ERPA (validation du ERPIN par le Fonds Carbone)   |

Figure 2 - Les 3 fenêtres de financement du Fonds national REDD+

Les Programmes de la fenêtre #1 ont donc vocation à « amorcer la pompe » et initier des changements de pratique permettant de générer des bénéfices en termes de carbone, mais aussi en termes de développement socio-économique (pratiques plus durables en termes de production

agricole, exploitation forestière, approvisionnement énergétique, etc.). Les Programmes des fenêtres #2 et #3 auront vocation à pérenniser ces changements de pratique en rémunérant les efforts des agents de déforestation. Le premier cycle d'investissements du Fonds sera guidé par les principes suivants :

- (i) Les financements sont destinés principalement à soutenir des Programmes intégrés à large échelle, ayant vocation à fournir des références en termes de mise en œuvre décentralisée de la REDD+ et à favoriser l'alignement de l'aide publique au développement et des financements privés avec les objectifs de la REDD+ ;
- (ii) L'innovation est centrale pour dépasser les limites des instruments actuels de lutte contre la déforestation et la dégradation forestière et proposer des modèles de développement basés sur une gestion durable des ressources, en activant conjointement de nombreux leviers thématiques de manière intégrée, en partenariat avec le secteur privé et les acteurs locaux (économie verte). L'innovation se situe à plusieurs niveaux : engagement des communautés, résolution des litiges fonciers et sécurisation foncière, harmonisation des modes de gouvernance traditionnelles (chefferie) et modernes (communautés locales de développement). activités génératrices de revenu alternatives à la déforestation et la dégradation forestière, PSE, etc. Les Programmes REDD+ du premier cycle viseront donc à créer des références innovantes et former des ressources humaines capables de les mettre en œuvre après 2016 ;
- (iii) Le mécanisme REDD+ est basé sur la performance et s'inscrit dans un cadre contractuel, qui cherche à concilier efficacité et équité. Les paiements REDD+ sont donc la rémunération d'une contribution active aux efforts de lutte contre la déforestation et la dégradation forestière plutôt qu'une rente pour la conservation des forêts ;
- (iv) Les droits et aspirations de toutes les parties prenantes, y compris les groupes fragilisés et marginalisés, doivent être pris en considération dès la phase de planification des Programmes, lesquels doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ces parties prenantes.

### **3.2. Rappels sur la théorie du changement et mise en application**

Le manuel d'opérations du Fonds décrit de façon détaillée les principes de la théorie du changement. On peut simplement rappeler ici que cette théorie implique de formuler (i) des liens de causalité explicites entre les niveaux de résultats attendus (résultats immédiats, effets, impacts), (ii) des indicateurs de performance à chacun des niveaux, (iii) des hypothèses à concrétiser pour que les liens de causalité se manifestent et (iv) des estimations des risques qui peuvent inhiber la manifestation du lien de causalité.

L'application de la théorie du changement au Fonds national REDD+ peut être représentée schématiquement comme suit :

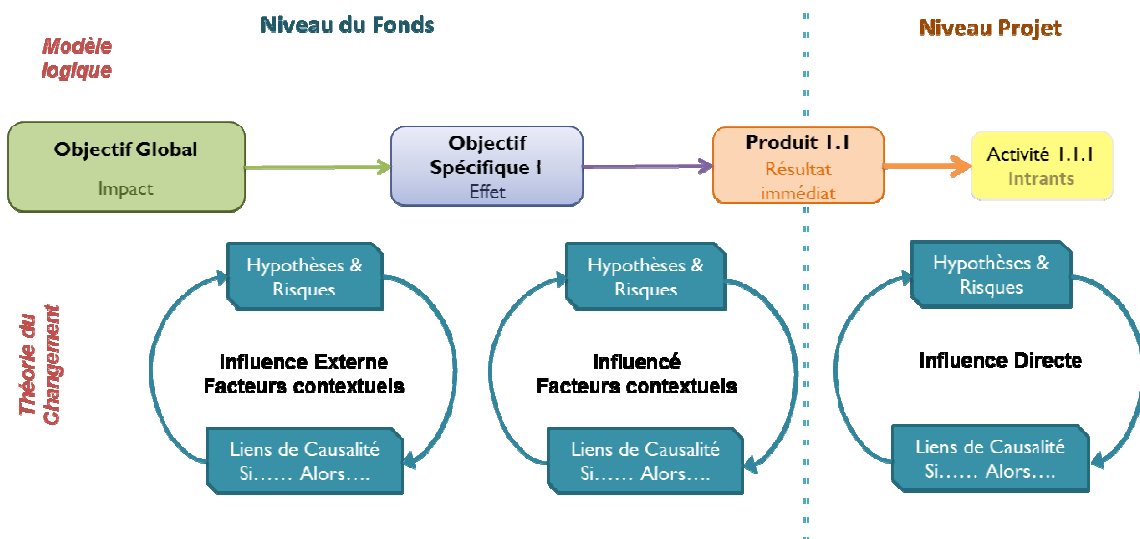


Figure 3 - Application de la théorie du changement

Le Plan d'investissement s'appuie sur ces principes : à chaque niveau de résultat attendu sont présentés des indicateurs de performance, les liens de causalité, des hypothèses, des estimations des risques et les mesures atténuation proposées.

Le modèle logique présenté ci-dessus incite à définir un nombre limité d'objectifs spécifiques (de trois à cinq) et donc à hiérarchiser les piliers et activités proposés par la Stratégie cadre REDD+ de la RDC<sup>1</sup>.

### 3.3. Types d'investissements

#### Interventions Habilitantes et Sectorielles

##### Activités habilitantes et sectorielles

Les activités dites "sectorielles" sont définies comme des types d'activités visant à répondre à des causes directes de la déforestation et à générer des réductions d'émissions mesurables et valorisables.

*Exemple : intensification agricole dans le cadre d'un plan de zonage, diffusion de foyers améliorés, exploitation forestière à faible impact, etc.*

Les activités dites "habilitantes" correspondent à des activités visant à créer les conditions favorables à la mise en œuvre des activités sectorielles, permettent également de traiter certaines causes sous-jacentes aussi bien que directes de la déforestation, et contribuent à la durabilité des réductions d'émissions générées par les activités sectorielles. Certaines activités habilitantes peuvent générer des réductions d'émission de manière directe ou indirecte, qu'il est possible de valoriser sur base de mesures ou d'estimations (indicateurs par proxy).

*Exemple : élaboration d'un plan de zonage, clarification et sécurisation foncière, etc.*

##### Piliers habilitants et sectoriels

<sup>1</sup> Les fonds MPTF ayant un portefeuille équivalent se sont assignés trois à cinq objectifs spécifiques. Il en est de même pour les Fonds REDD+ : quatre objectifs pour le Fonds Amazon et cinq pour la Stratégie nationale REDD+ de l'Indonésie.

La stratégie-cadre nationale REDD+ présente divers types d'interventions pertinentes pour la REDD+, organisées autour de 7 piliers. Une distinction y est réalisée entre piliers "sectoriels" (*Agriculture, Energie, Forêt*) et piliers "habilitants" (*Gouvernance, Aménagement du territoire, Foncier, Démographie*).

Il est cependant important de noter que :

- la mise en œuvre d'un pilier sectoriel peut impliquer des activités habilitantes aussi bien que sectorielles (ex pour l'agriculture : l'intensification agricole dans le Mai Ndombe est une activité sectorielle alors que l'appui à la définition d'une politique agricole est une activité habilitante).
- A contrario, les piliers habilitants n'incluent a priori que des activités habilitantes.

Les grands types d'interventions proposées de manière préliminaire dans la stratégie-cadre pour chaque pilier sont présentés en Annexe 1 : Tableaux synthétiques des grands types d'interventions par pilier proposés dans la stratégie-cadre nationale REDD+.

### **Programmes thématiques et sectoriels et Programmes intégrés**

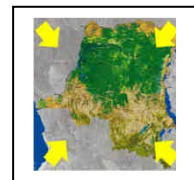
Deux grands types d'approches, et donc de programmes, sont proposés : (i) d'une part l'approche thématique et sectorielle, et (ii) d'autre part l'approche intégrée, approches présentées ci-dessous.

Ces deux types d'approches sont très complémentaires et des synergies étroites doivent être assurées entre elles.

#### **Avantages et limites des diverses approches proposées**

##### **Programmes thématiques et sectoriels**

**Définition** : Programmes prenant en compte a priori un seul pilier de la stratégie-cadre REDD+, éventuellement en combinaison avec un autre. Il s'agit plutôt d'interventions ayant une portée à l'échelle nationale : réformes, définition de politiques sectorielles, programme national de diffusion des foyers améliorés, etc.



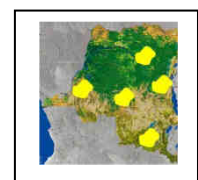
**Avantages** : Assure la consolidation des relations avec les Ministères sectoriels, liens directs avec les priorités du Gouvernement ; Permet des appuis (habilitants et/ou sectoriels) sur des aspects ne pouvant être traités de manière localisée, ou permettant de rationaliser les coûts/efforts, ou encore de démultiplier l'impact. Effet de levier potentiel sur l'intégralité du territoire national ou au moins de vastes étendues.

**Limites** : Pour les programmes sectoriels, difficulté d'allocation claire des réductions d'émission et autres impacts (nécessité d'utilisation de proxys pour estimations même grossières). Plus grande difficulté d'assurer les synergies entre secteurs.

Ces programmes seront mis en œuvre sur des périodes très variables allant a priori de 1 à 5 ans.

##### **Programmes intégrés**

**Définition** : Intervention dans une zone géographique définie d'enjeux REDD+ forts, prioritairement à large échelle. Dans ces zones, les 7 piliers de la stratégie-cadre sont mis en œuvre de manière transversale et intégrée (activités

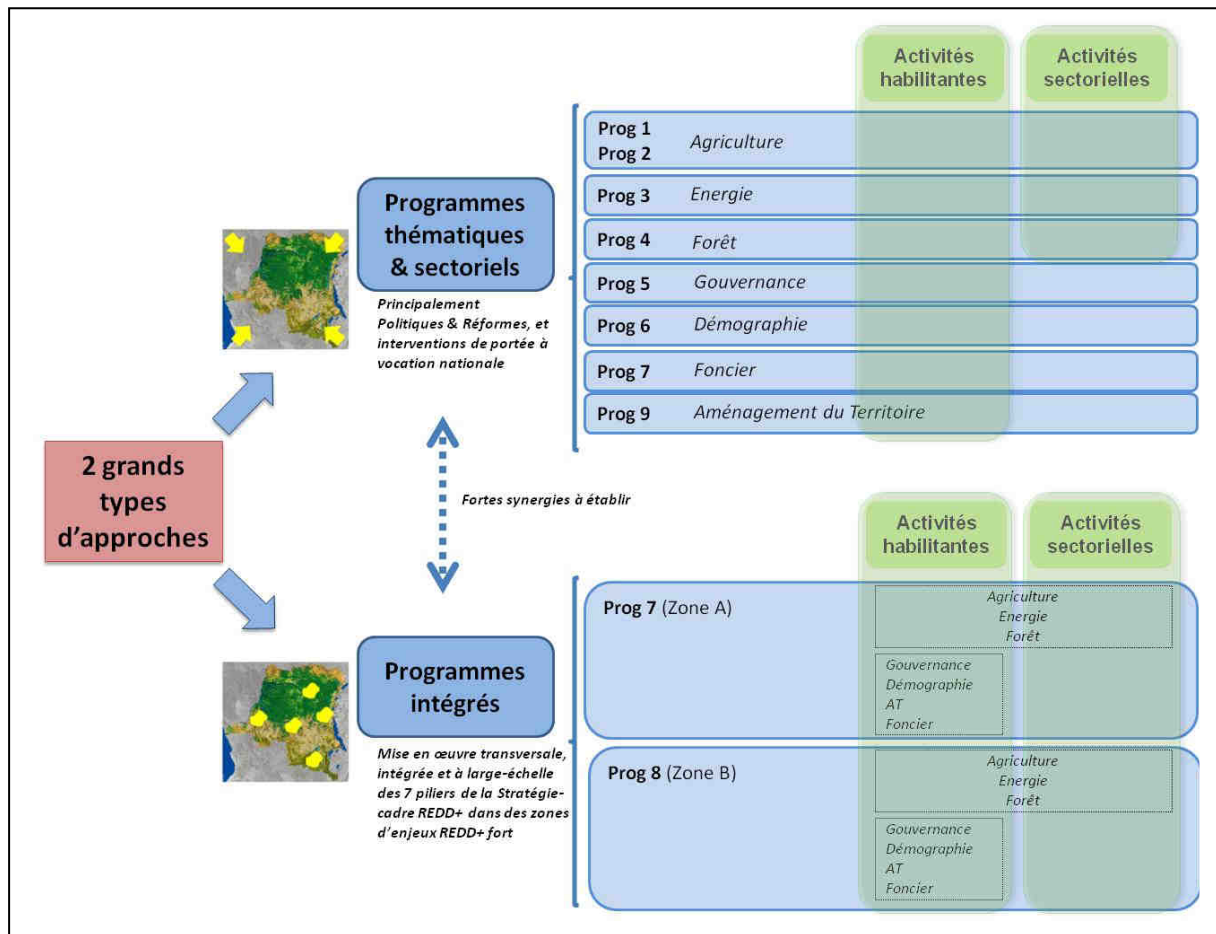


habilitantes et sectorielles) de manière à contribuer efficacement au développement local et à s’attaquer à l’ensemble des moteurs directs et sous-jacents de la déforestation dans la zone.

**Avantages :** Maximisation des impacts en termes de réductions d’émissions et de cobénéfices. Suivi plus facile des impacts et de leur allocation, et rationalisation des coûts. La combinaison d’activités sectorielles et habilitantes permet d’augmenter les chances de générer et de viabiliser les réductions d’émission. On bénéficie des leçons du programme CARPE<sup>2</sup>, pilotant ce type d’approche transversale à large échelle dans le Bassin du Congo depuis 17 ans, ainsi que du développement en cours du programme REDD+ à large échelle de Mai Ndombe.

**Limites :** Intensif en ressource. Nécessité de développer un consortium de partenaires disposant des compétences et de la capacité de mise en œuvre pour couvrir les 7 piliers de la Stratégie-cadre.

Ces programmes, visant la mise en œuvre à large échelle de modèles de développement vert, devront s’inscrire sur le long-terme avec une mise en œuvre préliminaire préférentielle d’au moins 5 ans.



Ces deux types d’approches correspondent parfaitement à l’esprit de la phase 2 de la REDD+, impliquant la mise en œuvre (i) d’une part de « Politiques et Mesures » (incluant notamment

<sup>2</sup> Pour plus d’informations sur le programme CARPE, cf. <http://carpe.umd.edu/>

réformes et renforcement de capacités), et (ii) d'autre part « d'activités de démonstration basées sur les résultats »

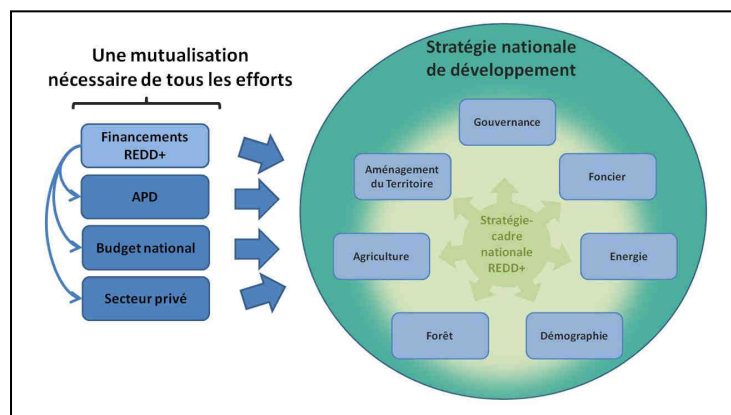
Un objectif préliminaire approximatif de répartition des financements est proposé, d'un tiers pour les appuis institutionnels et de deux tiers pour les investissements sur le terrain.

### Les enjeux de l'alignement des projets et programmes de l'Aide Publique au Développement (APD)

Les financements REDD+ ne pourront à eux seuls permettre de réaliser l'objectif de développement durable du pays. Si une partie conséquente des fonds REDD+ doit contribuer directement à l'économie verte, une partie doit permettre d'influer sur les autres sources de financement (Aide Publique au Développement, budget national, secteur privé) pour qu'ils contribuent aux objectifs REDD+, ou au moins qu'ils n'aillent pas à leur encontre. De très larges sommes, notamment dans le cadre de l'APD, sont en effet investies sans prise en compte de l'impact à court ou long-terme sur la forêt, avec des impacts dépassant a priori largement les succès potentiels des projets et programmes REDD+, notamment dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures.

Dans un contexte où l'APD représente une part substantielle des investissements de développement, il y a un enjeu très fort d'alignement de l'APD sur la REDD+. Il sera nécessaire de développer (i) d'une part une stratégie de sensibilisation et mobilisation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

(matériel de communication sur la REDD+ et l'intégration de la REDD+ dans les interventions de développement en général et dans certaines thématiques stratégiques telles que l'agriculture et les infrastructures en particulier), et (ii) d'autre part de leur faciliter l'intégration des préoccupations REDD+ dans la conception de nouvelles interventions et, si possible, de leurs



interventions en cours (développement de modules techniques permettant de rendre les projets compatibles REDD+, avec divers niveaux potentiels d'alignement REDD+ avec coûts et besoins en ressources humaines associés). Il pourrait être envisagé d'identifier un groupe d'experts compétents dans les thématiques considérées et ayant une compréhension suffisante de la REDD+ et du contexte de la RDC et, de manière temporaire (pour « lancer la machine »), mettre à disposition des financements (RH, cofinancement d'activités) pour travailler activement à l'alignement de quelques programmes stratégiques avec des bailleurs en exprimant l'intérêt. A terme, des dispositions réglementaires devraient imposer cet alignement en amont dans la formulation de projets et programmes de développement.

### La REDD+ à l'échelle projet

Si la phase de préparation à la REDD+ (phase 1) se caractérise par la mise en œuvre de pilotes REDD+ à l'échelle projet, la phase d'investissement (phase 2) nécessite d'élargir l'échelle des interventions. Ceci répond à la nécessité de se préparer à une mise en œuvre à l'échelle pleinement nationale, ainsi qu'à maximiser l'impact en (i) concentrant les financements sur les zones d'enjeux, et en (ii) assurant une meilleure cohérence et des synergies accrues au niveau des diverses interventions. L'objectif est



également de pouvoir développer et expérimenter de nouveaux modèles de développement vert allant au-delà des simples enjeux REDD+, ce qui n'est pas possible à une échelle projet.

La RDC reste cependant ouverte aux projets REDD+ (initiatives privées ou d'ONG) car ceux-ci d'expérimenter certaines approches à petite échelle dans les multiples contextes de la RDC. Un travail important de cadrage reste cependant nécessaire afin de s'assurer que ces interventions s'intègrent de manière harmonieuse dans les efforts nationaux (niveaux de référence, MRV, etc). Pour cela, des prescriptions et recommandations méthodologiques devront être définies (sources de données à utiliser pour les niveaux de référence, méthodologie de mesure du carbone forestier, etc). Afin d'encadrer efficacement ces projets, le registre national doit être finalisé pour (i) rendre opérationnelle la procédure d'homologation des projets REDD+, et (ii) consolider efficacement l'information sur la mise en œuvre et l'impact des interventions REDD dans le pays.

Par soucis de pragmatisme pour une opérationnalisation rapide du Fonds National, le Comité de cadrage a décidé d'adopter une approche phasée et de se focaliser dans un premier temps sur le développement d'outils permettant le financement de programmes REDD+ à grande échelle. En attendant que le Fonds ait la capacité de gérer les petits financements, il serait intéressant de mobiliser des financements pour mise en œuvre au travers d'un mécanisme tel que le « Programme de Petites Subventions » du PNUD ou équivalent, afin de laisser l'opportunité aux petites organisations nationales de la société civile de proposer des projets et de tester diverses approches à petite échelle pour éventuelle réplique à plus grande échelle des interventions intéressantes.

---

Les sections suivantes présentent la priorisation thématique et géographique (Section 5) effectuée sur la base des considérations stratégiques. Section 6 présente le cadre logique liant ces différents éléments en une réponse cohérente à la problématique de la REDD+ en RDC.

## 4. Priorisation thématique et géographique

### 4.1. Priorisation thématique

Cette section présente les raisonnements ayant conduit à prioriser les piliers de la Stratégie-cadre au niveau national et dans le cadre des programmes intégrés<sup>3</sup>.

#### Aménagement du territoire (AT) et foncier

La RDC souffre à la fois d'une absence de politique harmonisée en matière d'AT (les cadastres minier, forestier, agricole, urbain sont chacun gérés par un Ministère technique et il n'existe pas de schéma national d'AT) et d'un manque de sécurisation du foncier rural (coexistence du droit coutumier et du droit positif et absence d'ordonnance concernant la question spécifique du foncier des communautés locales, à l'origine de nombreux conflits fonciers), deux conditions nécessaires pour permettre une gestion durable et rationnelle de l'espace et des ressources naturelles qu'il contient.

Les réformes en termes d'AT et de foncier étant à la fois prévues dans la Stratégie-cadre nationale REDD+ et la Matrice de gouvernance économique<sup>4</sup>, il est apparu pertinent d'inclure des indicateurs d'effets liés à l'AT et au foncier dans l'Objectif spécifique #2 – « Réforme REDD+ » (Cf. 5.4) et de prévoir des Programmes ad hoc.

De plus, la mise en œuvre sur le terrain des mesures en matière d'AT et de foncier a été prévue dans les Programmes intégrés (Cf. 5.5\_pour les Programmes intégrés).

#### Energie

Le bois énergie représente 95% de la consommation énergétique des ménages ruraux et près de 90% de celle des ménages urbains. Pourtant, il n'existe pas de politique bois énergie au niveau national, l'essentiel de l'attention étant focalisé sur le développement de l'énergie hydroélectrique, que ce soit de barrage ou au fil de l'eau.

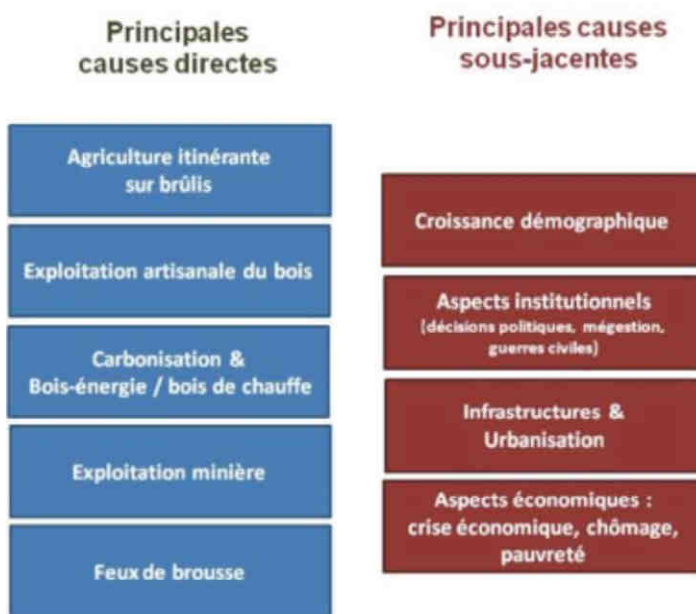


Figure 4: Rappel des principales causes de la déforestation en RDC

<sup>3</sup> Voir Section 6 pour d'avantage d'information sur les liens de causalités et les hypothèses expliquant les choix présentés ci-dessus.

<sup>4</sup> Cette Matrice poursuit les objectifs suivants (i) Rétablir la confiance et la transparence dans la gestion des ressources naturelles; (ii) Améliorer le climat des affaires ; (iii) Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources issues du secteur extractif ; (iv) Améliorer la transparence, l'efficacité et l'économie dans les procédures d'exécution de la dépense publique. Elle recense pour ce faire un ensemble d'actions prioritaires, dont trois relatives à la REDD+ (AT et REDD+, foncier et REDD+, normes d'investissements pour les mines et hydrocarbures, et REDD+). La version finale de cette Matrice est toujours en discussion entre la Banque mondiale et le Comité technique des réformes (CTR), Comité sous tutelle de la Primature.

En corolaire, les investissements sont concentrés sur la construction de petites unités hydroélectriques au fil de l'eau (à court et moyen terme) ou de barrages hydroélectriques (à moyen et long terme : Inga 3, Zongo 2, Kakobola, Katende, etc.) et la poursuite de l'électrification, pour la consommation domestique et l'exportation, (projets d'électrification périurbaine et rurale à Kisangani, dans le Sankuru, etc.).

Le groupe thématique inter-bailleurs #16 sur l'énergie (mis en place conformément aux recommandations de Paris sur l'effectivité de l'aide et dont le secrétariat est assuré par la BAD) n'est pas fonctionnel. Il n'a donc pas été possible de dresser la liste exhaustive de ces investissements, mais les principaux ont quand même pu être identifiés avec l'appui du Ministère des ressources hydrauliques et de l'électricité (MRHE) et de la BAD.

Il ressort de cette analyse que près de deux milliard d'USD sont investis dans les programmes hydro-électriques (via la BM, la BEI et la BAD principalement), pour seulement quelques millions d'USD dans des projets de développement du bois énergie (projet Makala à Kinshasa/Kisangani, volets bois énergie des projets FIP à Kinshasa, Kisangani et Kananga et Mbuji-Mayi, projet du WWF à Goma, projet de la GIZ à Bukavu et Kindu, etc.), et qu'aucun n'est porté directement par le MRHE.

Dans ce cadre et sachant que la récolte non durable de bois de feu (la plupart du temps en lien avec la culture sur brûlis) est un facteur de déforestation et dégradation forestière important et généralisé à l'échelle du pays, il est apparu pertinent d'inclure des indicateurs d'effets liés à l'énergie dans l'Objectif spécifique #2 – « Réforme REDD+ » (Cf. 5.4) et de prévoir un Programme ad hoc.

De plus, la mise en œuvre d'activités de terrain en matière d'énergie a été prévue dans les Programmes intégrés (Cf. **5.5** pour les Programmes intégrés).

### **Agriculture**

Le Gouvernement dispose d'une Note de politique agricole et de développement rural (2009) et d'un Programme national d'investissement agricole (PNIA – 2013-2020). De plus, un nouveau Code agricole a été adopté en 2011 et des textes d'application sont en préparation. De plus, d'après la matrice de projets tenue à jour par la FAO-PAM-FIDA, nouveau secrétaire du groupe inter-bailleurs #9 sur l'agriculture et le développement rural, près de 147 projets seraient en cours, représentant 630 millions d'USD d'engagement entre 2013 et 2016 (226 MUSD en 2013, 165 MUSD en 2014, 138 MUSD en 2015 et 100 MUSD en 2016).

Malgré son très faible développement, l'agriculture est déjà à l'heure actuelle le principal moteur direct de déforestation du pays. Le développement de ce secteur, essentiel en RDC, ne pourra qu'accroître encore son impact dans l'avenir, à l'image de nombreux pays de la sous-région ou du reste du monde ; les nombreux investissements agricoles évoqués ci-dessus n'intègrent d'ailleurs pas ou que très marginalement les considérations stratégiques de localisation géographique (en lien avec l'aménagement du territoire) et de méthodologie de mise en œuvre afin de réduire leur impact sur les forêts, impact direct ou lié à l'effet rebond (cf. encadré 8 de la stratégie-cadre nationale REDD+).

Tel que souligné dans la stratégie-cadre nationale REDD+, il apparaît donc essentiel d'inclure des indicateurs d'effets liés à l'agriculture dans l'Objectif spécifique #2 – « Réforme REDD+ », de prévoir un Programme ad hoc, portant notamment sur l'alignement (cf. encadré 16 de la stratégie-cadre nationale REDD) des projets et programmes agricole des divers partenaires au développement, et l'accompagnement de la définition des textes d'application de la loi agricole afin d'assurer la prise en

compte de la REDD+. De plus, la mise en œuvre d'activités de terrain en matière d'agriculture a été prévue dans les Programmes intégrés (Cf. 5.5 infra pour les Programmes intégrés).

### **Forêt**

Depuis une dizaine d'année, la RDC a renforcé son engagement en faveur d'une utilisation durable de ses ressources forestières et de la conservation d'une partie de ses forêts. Cet engagement est renforcé par les orientations prises récemment dans le cadre des mécanismes REDD+ et FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux de bois et produits dérivés). Les principaux textes régissant le secteur sont le Code forestier de 2002 et la Constitution de 2006.

Les principales innovations du Code forestier de 2002 concernent : (i) Participation des communautés à la gestion forestière (art.22 du Code de 2002), (ii) Aménagement obligatoire des concessions forestières, (iii) Révision des modes d'attribution des concessions forestières (passage d'une logique discrétionnaire à une procédure plus ouverte), (iv) Amélioration des procédures de contrôle de l'exploitation forestière. La Constitution de 2006 prévoit une large décentralisation des services et crée des Ministères provinciaux des forêts, ce qui n'était pas prévu par le Code de 2002.

Sur les 40 textes d'application du Code de 2002, 37 auraient déjà été publiés. Ne resteraient à publier que deux textes sur la foresterie communautaire et un sur l'exportation des bois. Les orientations stratégiques du secteur semblent claires et bien en phase avec les objectifs REDD+. Il ne semble pas y avoir de déficit majeur en la matière, sauf en ce qui concerne la publication des trois textes précités, sujets sur lesquels travaillent le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers.

De plus, d'après la matrice de projets tenue à jour par la GIZ, secrétaire du groupe inter-bailleurs #13 sur l'environnement, les forêts, les changements climatiques, les eaux, l'assainissement et la biodiversité, 15 projets principaux seraient en cours, représentant 182 millions d'USD d'engagement entre 2012 et 2015.

Comme tenu de ce qui précède, il n'est pas apparu prioritaire d'inclure à ce stade des indicateurs d'effets liés à la forêt dans l'Objectif spécifique #2 – « Réforme REDD+ » (Cf. **5.4**), ni de prévoir un Programme ad hoc. Cependant, la mise en œuvre d'activités de terrain en matière de forêt a été prévue dans les Programmes intégrés (Cf. **5.5 infra** pour les Programmes intégrés).

#### **4.2. Choix des zones prioritaires d'intervention**

Dans un pays aussi vaste que la RDC, face à des financements REDD+ nécessairement limités, et en particulier dans le cadre d'un mécanisme basé sur la performance, la localisation des financements et interventions REDD+ doit être bien ciblée afin de maximiser les impacts.

#### **Considérations stratégiques pour l'identification des priorités géographiques**

S'il est nécessaire d'une part d'encourager autant que possible l'intégration des considérations REDD+ dans tous les projets et programmes de développement afin d'assurer un effet de levier optimal, les fonds REDD+ doivent être focalisés sur les zones d'enjeux. Ainsi, bien que d'autres critères doivent être également pris en compte dans une logique d'appui au développement vert (maximisation des cobénéfices, objectifs d'équité nationale, etc.), Il n'y a de potentiel REDD+ que dans les zones où il y a risque de déforestation à court voire moyen terme. Les considérations générales à tenir en compte pendant la sélection des zones prioritaires sont les suivants :

- **Les zones d'enjeux en termes de déforestation** : la RDC dispose d'analyses et de cartes de la déforestation permettant d'identifier un certain nombre de "points chauds". sur le stock de carbone, déforestation historique, déforestation future.
- **Les priorités du Gouvernement** : tel qu'évoqué dans le Programme d'Action du Gouvernement, la mise en œuvre des pôles de croissance sera l'axe central de la politique de croissance et de l'emploi du programme 2012-2016. Cinq zones ont été identifiées au sein desquelles l'objectif est de « *développer, en fonction des avantages comparatifs et compétitifs de chaque espace économique, des industries de transformation et des industries manufacturières, particulièrement dans les secteurs agro-industriels, de valorisation des ressources naturelles et des industries structurantes ou industrialisantes* ». <sup>5</sup> Devant concentrer les investissements du gouvernement mais également les appuis des PTF, ces 5 zones représentent donc tout à la fois des zones d'enjeux majeures en termes de risques de déforestation future et d'opportunité en termes de contribution au développement durable dans une logique d'économie verte ; elles paraissent donc extrêmement prioritaires.
- **Les zones d'interventions REDD+ en cours** (en synergie ou en complément) ou assimilé : un certain nombre d'interventions REDD+ sont déjà en cours (projets-pilotes) ou programmées (FIP). De même, les interventions du programme CARPE présente certaines similarités avec les programmes géographiques REDD+ proposés et complètent ceux-ci <sup>6</sup>. Des synergies et complémentarités doivent être recherchées entre ces diverses interventions et les nouveaux investissements REDD+. Cela peut être réalisé de deux manières, au cas par cas : soit pour venir en synergie des activités en cours ou prévues afin d'atteindre la masse critique nécessaire à l'impact, soit en visant d'autres zones prioritaires pour la REDD+ mais non encore couvertes, dans une logique de complémentarité, d'additionnalité et d'équité nationale.
- **La diversité des contextes d'intervention** en terme de dynamique de déforestation est également un facteur à prendre en compte pour l'apprentissage national tel
- **Les dynamiques opérationnels tels que l'insécurité, l'accès logistique**, dans une logique de durabilité des investissements verts est également un facteur important.

### Objectifs poursuivis

Cette hiérarchisation géographique poursuit les objectifs suivants :

- **Mettre en œuvre la REDD+ à une échelle d'intervention large**, - dépassant l'approche projets-, **et sur des zones ciblées**, - zones comprenant plusieurs territoires -, afin i) d'expérimenter et de générer des modèles référentiels répliquables pour un second cycle d'investissement du Fonds, ii) de maximiser l'impact et iii) de favoriser l'arrimage des Programmes intégrés avec les efforts REDD+ nationaux ;
- **Garantir l'efficacité de la mise en œuvre** par la concentration des efforts, la diminution des coûts de transaction et une sélection progressive des zones sur la base d'une analyse des risques et opportunités existants : accessibilité, possibilité de mise en place d'un MRV fonctionnel au niveau juridique, sécurité (territoire, foncier, etc.), additionnalité (avec possibilité de la

<sup>5</sup> Cf. Annexe 3 : Zones Economiques Spéciales (programme d'Action du Gouvernement) infra

<sup>6</sup> Mais le choix des zones CARPE s'était basé sur les enjeux en termes de biodiversité et non sur les enjeux en termes de déforestation. De plus, si les autorités ont été impliquées dans le cadre du programme CARPE, cela s'est fait de manière beaucoup plus limitée et distante que visé pour les programmes intégrés REDD+.

mesurer), capacités de structuration des parties prenantes multi-niveaux et multi-acteurs, présence de partenaires locaux, etc.

- **Atteindre les objectifs globaux assignés au Fonds**, en renseignant le potentiel REDD+ par le potentiel carbone et les risques de déforestation historiques et futurs pour chacun des territoires et en combinant des critères stratégiques visant à renseigner la logique d'appui au développement vert (maximisation des cobénéfices, objectifs d'équité nationale, capacité d'innovation & de développement de modèles référentiels, pôles de croissance etc.)

### **Description de la méthode**

La méthode de sélection se décompose en deux étapes successives:

- Etape 1 : Identification des zones potentielles d'intervention sur la base des critères de stock de carbone/déforestation et des zones de croissance.
- Etape 2 : Application de critères stratégiques pour la sélection finale des zones cibles, additionalité, diversités des contextes d'intervention et contexte (sécurité).

L'élaboration du présent Plan d'Investissement a permis de procéder à l'identification des zones potentielles d'intervention larges (Etape 1) et la sélection ciblée des zones prioritaires du Plan d'Investissement (Etape 2) qui a nécessité l'application de critères stratégiques dans le but i) de maximiser l'atteinte des objectifs susmentionnés et ii) de procéder à une définition plus fine des modèles référentiels recherchés susceptibles d'assurer un effet de levier optimal.

La priorisation finale des zones cibles (Etape 3) sera conduite de façon progressive, en suivant le cycle de programmation - sachant que les programmes intégrés financés par le Fonds National REDD+ feront l'objet d'appels d'offres successifs et ne seront pas tous lancés en Année 1.

### **Etape 1 : Identification des zones potentielles d'intervention**

Les zones prioritaires d'intervention ont été identifiées en tenant en compte :

- **Des zones d'enjeux en termes de déforestation et de dégradation des forêts, sur base d'une modélisation multicritères** (potentiel carbone, déforestation historique et future) appliquée à des territoires (voir Annexe 2 : Modélisation présentant le détail de la méthodologie et des résultats) ;
- **Des priorités du Gouvernement au travers des Pôles de croissance**, axe central de la politique de croissance et de l'emploi du Programme 2012-2016.

Si l'analyse a été enrichie par la prise en compte d'éléments additionnels (carte des risques de la déforestation en cours de finalisation par l'UCL, pôles de croissance) par rapport à celle conduite lors de l'élaboration du Plan d'Investissement du FIP en 2011, les résultats n'en demeurent pas moins similaires et cohérents.

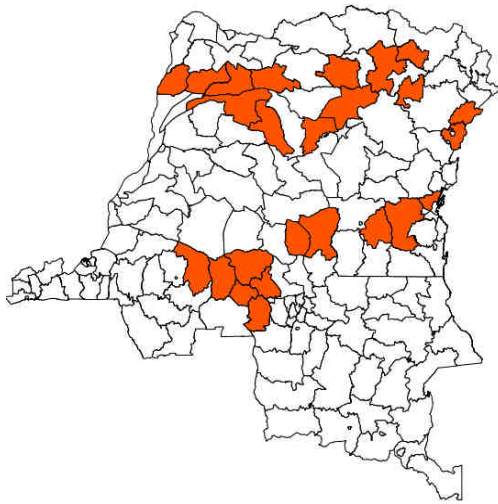


Figure 5: Hotspots de la déforestation et de la dégradation des forêts

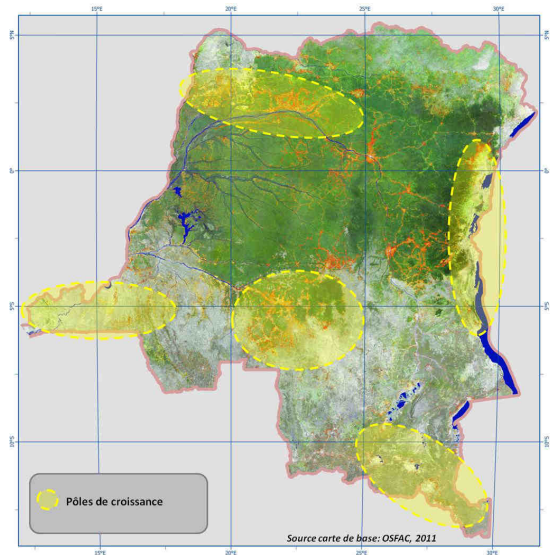


Figure 6: Pôles de croissance

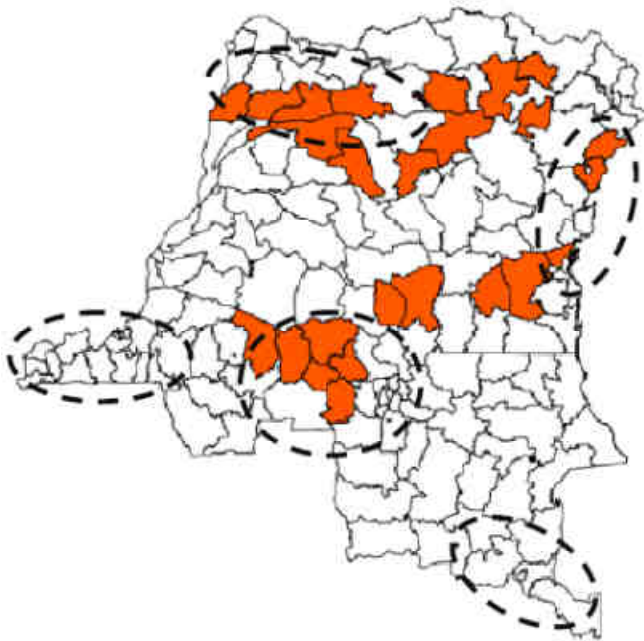


Figure 7: Carte de synthèse

Sur base des diverses cartes présentées ci-dessus, on peut tout d’abord constater que les zones des pôles de croissance se superposent avec une grande partie des points chauds de déforestation. Ceci semble tout à fait logique dans le sens où ces pôles correspondent à des zones de concentration de population et d’activités, elles-mêmes à l’origine de la déforestation historique. Ces zones de chevauchement, qui intègre ou non des interventions REDD+ actuelles ou planifiées, semblent donc particulièrement stratégiques pour les investissements REDD+ ; elles constituent

les **zones d’enjeux REDD+ prioritaires**.

Certaines zones de déforestation relativement forte ne font *a priori* pas partie des zones de pôles de croissance ; quoiqu’elles représentent clairement des zones d’enjeux importantes pour la REDD+, compte-tenu de la nécessité de définir des priorités stratégiques en termes d’affectation des financements, elles constitueront les **zones d’enjeux REDD+ secondaires**. Dans ces zones, des efforts particuliers pourraient être faits en termes d’alignement des interventions des partenaires au développement, mais sans forcément de financement conséquent de la part du Fonds National.

Les zones potentielles ainsi identifiées:

- Zone du Bassin d’approvisionnement de Kinshasa (dont Mai Ndombe)
- Zone de Kasaï occidental (Luebo, Kazumba, Demba, Mweka; Ilebo; *Idiofa*)
- Zone de Ksaï oriental (Lodja, Katako-Kombe)
- Zone Kindu-Shabunda (Pangi, Shabunda, Kalehe)
- Zone Oicha-Irumu

- Zone Orientale: (Niangara, Wamba, Poko, Buta, Banalia, Isangi)
- Zone Equateur (Lisala, Bumba, Bongandanga, Djolu, Kungu, Budjala)
- Zone du bassin d’approvisionnement de Lubumbashi

## **Etape 2 : Application de critères stratégiques pour la sélection finale des zones cibles**

Il s’agit de l’application des critères stratégiques pour compléter les données produites par modélisation. En vue de la nature complexe et de la vocation à long terme des investissements dans les programmes intégrés et de l’attente des parties-prenantes pour déployer des activités sur le terrain, tout en évitant la duplication des efforts, deux critères stratégiques sont retenus:

- a. Sécurité
- b. Additionalité

### Sécurité :

L’application de ce critère doit permettre de réduire le délai dans la formulation et dans la mise en œuvre des programmes, afin d’assurer un déploiement rapide des investissements du Fonds National REDD.

Pour des raisons de potentiel d’implantation et de réussite des programmes les territoires avec des enjeux sécuritaires seront exclus. Il s’agit des zones : Zone Kindu-Shabunda and Oicha-Irumu. Les zones suivantes sont maintenues après l’application du critère de la sécurité.

- Zone du Bassin d’approvisionnement de Kinshasa (Yumbi, Bolobo, Kwamut, Mushie, Mai Ndombé)
- Zone de Kasai occidental (Luebo, Kazumba, Demba, Mweka; Ilebo; *Idiofa*)
- Zone de Lodja (Lodja, Katako-Kombe)
- Zone Orientale (Niangara, Wamba, Poko, Buta, Banalia, Isangi)
- Zone Equateur (Lisala, Bumba, Bongandanga, Djolu, Kungu, Budjala)
- Zone du bassin d’approvisionnement de Lubumbashi

### Additionnalité

Pour des raisons d’additionnalité les territoires d’intervention du FIP seront exclus (Yumbi, Bolobo, Kwamut, Mushie, Kazumba, Demba, Banalia). Les territoires voisin pourront être sélectionnés afin d’assurer une certaine complémentarité des actions.

**Conclusion:** Les zones suivantes sont maintenues après l’application du critère de l’additionnalité:

- Zone du Bassin d’approvisionnement de Kinshasa (Mai Ndombé )
- Zone de Kasai occidental (Luebo , Mweka; Ilebo; *Idiofa*)
- Zone de Kasai oriental (Lodja, Katako-Kombe)
- Zone Orientale (Niangara, Wamba, Poko, Buta, Isangi)
- Zone Equateur (Lisala, Bumba, Bongandanga, Djolu, Kungu, Budjala)
- Zone du bassin d’approvisionnement de Lubumbashi

## **Prochaine étape : priorisation des zones pour la programmation**

Concernant l’hétérogénéité écologique-social de la R.D. du Congo, le Fonds devra promouvoir, dans chaque cycle de programmation successif, la diversité des programmes intégrés du point de vue des grandes formations écologiques (forestières et savaniques) et des systèmes de production



agronomiques. Par ailleurs, le Fonds veillera à la prise en compte du potentiel de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation dans les différentes zones d'intervention.

Des critères seront utilisés dans la priorisation des territoires lors de la programmation (territoires ciblés en 2013, 2014 et 2015). La méthodologie de sélection basée sur une pondération de ces critères sera détaillée en annexe du Manuel d'Opérations du Fonds et/ou dans les notes de programmation. La notation sera effectuée par des experts indépendants et soumise aux consultations. Tout choix sera arrêté par le Comité de Pilotage.

Parmi ces critères, l'accessibilité est un critère majeur dans la sélection des zones d'intervention du Fonds en vue d'un déploiement rapide et efficace. Les notes de programmation exigeront que, dans leurs propositions de programmes, les porteurs identifiés devront faire la démonstration de l'accessibilité des zones d'intervention proposées.

Une batterie de critères, incluant notamment les critères développés et validés dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Investissement du FIP, seront utilisés. Ceux-ci porteront en particulier sur : la présence d'opérateurs locaux, les co-bénéfices sociaux et environnementaux, le potentiel REDD+, l'innovation, le potentiel de répliquabilité, le consentement des autorités locales et le principe d'équité territoriale.

## 5. Cadre de résultats

### 5.1. Cadre logique du Plan d'investissement

| <i>Objectif général</i>   | <i>Objectifs spécifiques</i>   | <i>Résultats attendus</i>  |
|---|--|--|
| <p><b>OG - Contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition à long terme vers une économie verte</b></p> | <p><b>OS1</b> - "Gouvernance REDD+" : Opérationnaliser la REDD+ sur le terrain en se dotant des outils de mise en œuvre, suivi et contrôle ad hoc, en renforçant les capacités, et en impliquant toutes les parties prenantes et en créant des effets de levier</p>  | <p><b>P1.1</b> "Outils REDD+" - Opérationnaliser le SNSF, le CGES et autres outils REDD+</p> <p><b>P1.2</b> "Capacités REDD+" - Opérationnaliser le Fonds, préparer et capitaliser les activités REDD+, avec notamment un accent fort sur le renforcement des capacités nécessaires à la REDD+ au niveau national et local</p>   |
|   | <p><b>OS2</b> - "Réformes REDD+" : Mettre en œuvre des réformes dans les secteurs de l'aménagement du territoire, du foncier, de l'agriculture et de l'énergie, afin de faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir le développement économique durable et équitable</p>   | <p><b>P2.1</b> « AT » - Planifier l'utilisation des terres pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles et réduire la pression sur les forêts</p> <p><b>P2.2</b> « Foncier » - Sécuriser le foncier des communautés rurales pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles et réduire la pression sur les forêts</p> <p><b>P2.3</b> « Energie » - Diminuer la part de bois-énergie non renouvelable dans le bilan énergétique national</p> <p><b>P2.4</b> « Agriculture » - minimiser l'impact des décisions stratégique prise en matière de développement agricole sur la déforestation et dégradation des forêts (alignement).</p> |
|   | <p><b>OS3</b> - "Programmes intégrés REDD+" : Mettre en œuvre la REDD+ de façon intégrée (multisectorielle) et juridictionnelle sur des zones prioritaires pilotes, et créer des modèles basés sur les dynamiques d'utilisation des terres et des principaux moteurs de déforestation et dégradation pour démultiplication dans la phase post-2016 du Fonds national REDD+</p> | <p><b>P.3.1</b> : Mise en œuvre et plan de réplification du Modèle A</p> <p><b>P.3.2</b> : Mise en œuvre et plan de réplification du Modèle B</p> <p><b>P.3.3</b> : Mise en œuvre et plan de réplification du Modèle C</p>   |

## 5.2. Objectif global du Fonds

*Contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition à long terme vers une économie verte*

### Impacts attendus :

1. Création des bases d'une croissance verte en créant les conditions politiques et institutionnelles favorables aux investissements REDD+ sur l'ensemble du pays ;
2. Contribution à la stabilisation du couvert forestier national et à la protection et à la gestion durable du capital naturel du pays, base du développement durable, à travers des actions ciblant les moteurs de déforestation et dégradation forestière, directs et indirects dans les zones pilotes ou dans le cadre des programmes intégrés
3. Contribution à la réduction du taux de pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population via la promotion d'activités alternatives aux pratiques destructrices des forêts et économiquement viables dans le cadre plus large d'un nouveau paradigme de développement vert intégré.

### Liens de causalité sous-jacents :

- L'objectif global de la Stratégie-cadre nationale REDD+ de la RDC vise à concilier la réduction des émissions de GES du secteur forestier avec le développement humain et économique du pays, en identifiant sept piliers majeurs : gouvernance, aménagement du territoire, foncier, démographie, agriculture, énergie et forêt ;
- Au sein de ces sept piliers, la RDC fait face à de nombreux défis : cadres politiques, légaux et institutionnels peu ou pas adaptés, difficultés de mise en œuvre d'actions concertées entre secteurs (agriculture vs. forêt, aménagement du territoire multisectoriel, etc.). Ce contexte est peu favorable aux investissements REDD+, malgré d'énormes besoins ;
- Pour créer un climat de confiance à même d'attirer davantage d'investissements REDD+ à la fin du premier cycle d'investissements de son Fonds national REDD+, la RDC souhaite : se doter des outils de gouvernance REDD+ ainsi que des capacités nationales et locales de mise en œuvre de REDD+ appropriés. **Ces outils REDD+ (SNSF, Registre, SIS, mécanisme de gestion des plaintes, procédures anti-corruption et procédures d'alignement, technologies de monitoring basées sur la téléphonie mobile) et le renforcement de capacité favoriseront la participation effective et efficace de toutes les parties prenantes aux objectifs REDD+, la transparence et la traçabilité dans la mise en œuvre des activités, et permettront un partage adéquat des bénéfices.**

### Hypothèses

- Les règles et procédures du mécanisme REDD+ continuent à être négociées au niveau international et le mécanisme REDD+ se précise, attirant des investissements publics et privés pour la protection des forêts tropicales. En marge des négociations climat, des initiatives multilatérales et bilatérales continuent à se mettre en œuvre pour soutenir les initiatives des pays engagés ;
- La stabilité politique garantit la conduite des réformes de fond nécessaires pour catalyser les investissements REDD+ : Matrice de gouvernance économique, Programme d'Action du Gouvernement, processus de décentralisation, réforme de l'AT, réforme foncière, etc. ;

- L'absence de conflits majeurs contribue à sécuriser les investissements REDD+ et à l'atteinte des objectifs REDD+ dans les zones pilotes.

### **Risques et stratégies d'atténuation des risques**

Risque :

- Les négociations climat sur la REDD+ s'interrompent sans viabilisation du mécanisme ni dynamique connexe ;
- les initiatives multilatérales et bilatérales ralentissent puis s'interrompent.

Stratégie d'atténuation :

Mobilisation active et continue des partenaires au développement afin d'assurer la continuité des travaux engagés y compris dans une logique d'aide au développement « conventionnelle », sur la base des résultats atteints et démontrés de manière transparente

Risque :

L'instabilité politique ne permettrait pas la conduite des réformes de fond nécessaires pour catalyser les investissements REDD+ ;

Stratégie d'atténuation :

Mobilisation active continue et transversale au sein du Gouvernement, y compris au plus haut niveau, et mobilisation active continue des partenaires au développement pour appuyer la mobilisation politique.

| Indicateurs d'impact   | Situations de référence  | Cibles  | Sources de vérifications         | Facteurs contextuels clefs   |
|--|--|---|----------------------------------|--|
| <b>Cadres politiques, légaux et institutionnels mis en œuvre pour favoriser les investissements REDD+</b>  | Cadres politiques, légaux et institutionnels incomplets, limitant les investissements REDD+ à quelques portions du pays                                    | Cadres politiques, légaux et institutionnels complétés favorisant les investissements REDD+ sur l'ensemble du pays  | Journal officiel                 | Consolidation des acquis de la phase 1 dite "préparation" et entrée dans la phase 2, dite "mise en œuvre"  |
| <b>Surface de couvert forestier dans les Zones prioritaires</b>  | Sous scénario de "laisser faire" : perte de près de X ha entre 2013 et 2016 et X% de couvert forestier en 2016 (perte de X ha) sur les Zones prioritaires* | Sous scénario "avec Fonds national REDD+" : perte de près de xx ha entre 2013 et 2016 et xx% de couvert forestier (perte de xx ha, soit xx ha préservés) sur les Zones prioritaires | Rapports TerraCongo (DIAF/MECNT) | Contribution, avec FIP et CBFF, à l'atteinte de l'objectif global de la Stratégie nationale REDD+ : 65,4% du pays couvert de forêt (153,7 Mha) en 2016**   |
| <b>Emissions de gaz à effet de serre du secteur forestier dans les Zones prioritaires</b>  | Sous scénario de "laisser faire" : xx MteCO <sub>2</sub> d'émissions entre 2013 et 2016 sur les Zones prioritaires   | Sous scénario "avec Fonds national REDD+" : évitement de xx MteCO <sub>2</sub> d'émissions entre 2013 et 2016 sur les Zones prioritaires  | Rapports IGES (DDD/MECNT)        | Contribution, avec les projets FIP et CBFF, à l'atteinte de l'objectif global de la Stratégie-cadre nationale REDD+ : 242,5 MteCO <sub>2</sub> évitées entre 2013 et 2016<br><br>Coût d'abattement moyen = xx \$/teCO <sub>2</sub> |
| <b>Indice de développement humain (IDH) dans les Zones prioritaires</b>  | Sur l'ensemble des Zones prioritaires en 2010 : xx   | Sur les Zones prioritaires : 0,475 en 2016 (IDH moyen des pays d'Afrique subsaharienne d'après PNUD)  | Etudes pauvreté (PNUD)           | Cible conforme à l'objectif 2016 au niveau national, tel que défini dans le PAG***   |
| <b>* A définir après sélection finale des zones d'intervention</b>   |  |   |                                  |  |
| <b>** Données issues des pp. 37-38 de la Stratégie nationale REDD+ (SN REDD+)</b>  |  |   |                                  |  |
| <b>*** Données issues des pp. 34-35 du Programme d'action du Gouvernement</b>  |  |   |                                  |  |
| <b>xx : les situations de référence, les cibles et le coût d'abattement moyen seront déterminés une fois faite la sélection des Zones prioritaires. Les informations de base pour déterminer ces données existent et ces déterminations pourront être faites rapidement après sélection des zones.</b> |  |   |                                  |  |

### 5.3. Objectif spécifique 1 – « Gouvernance REDD+ »

*Opérationnaliser le REDD+ sur le terrain en se dotant des outils de mise en œuvre/suivi/contrôle ad hoc, en renforçant les capacités, en impliquant toutes les parties prenantes et en créant des effets de levier*

#### Effets attendus

1. Développement des outils de gouvernance nécessaires pour préparer, financer et mettre en œuvre des actions REDD+ avec (i) un suivi/contrôle fin de leur progression et de leurs impacts carbone et socio-environnementaux, (ii) des règles claires en termes de partage des bénéfices du REDD+, (iii) des procédures anti-corruption, (iv) un système de gestion des plaintes et des sanctions ;
2. Conception et mise en œuvre des procédures d'alignement pour favoriser la prise en compte du REDD+ dans les secteurs pertinents pour lesquels existent des financements privés ou publics (aide publique au développement en particulier) ;
3. Information, éducation et communication sur la REDD+, et renforcement des capacités sur les interventions REDD+ afin que les parties prenantes nationales et locales puissent être pleinement impliquées dans les interventions REDD+ et assurer la mise en œuvre efficace et efficiente de celles-ci.

#### Liens de causalité sous-jacents

Pour les outils REDD+

- La bonne mise en œuvre des interventions REDD+ nécessite des outils permettant de faire l'état des lieux et le suivi des contributions en termes de REDD et de développement, outils nécessitant d'être développés ou complétés, testés et ajustés.
- Ainsi, à partir de sa mise en œuvre dans les zones pilotes, le système de Suivi & Evaluation et de MNV congolais (comprenant le Registre national REDD+, le SNSF, Terracongo et le CGES) doit être ajusté et rendu opérationnel à l'échelle national pour permettre le suivi des impacts carbone et socio-environnementaux des activités REDD+.
- De même, pour renforcer l'équité, l'efficacité, l'efficience et la transparence des activités REDD+, des procédures anti-corruption, un système de suivi/contrôle du partage des bénéfices et un système pour la résolution des plaintes et l'application de sanctions doivent être développés, testés et ajustés, en s'appuyant sur leur mise en œuvre dans les zones pilotes ;

Pour l'alignement

- L'intégration des considérations REDD+ dans les thématiques pertinentes de l'aide publique au développement, et à terme de tous les investissements publics et privés pertinents, est nécessaire pour contribuer à l'accomplissement des objectifs REDD+, et éviter les effets pervers des investissements non-alignés, effets pouvant potentiellement contrebalancer largement les effets bénéfiques des interventions REDD+ ; plus particulièrement en matière d'agriculture :
  - Malgré son trop faible développement actuel en RDC, l'agriculture est déjà à l'heure actuelle le principal moteur direct de déforestation dans le pays. L'essor de ce secteur, essentiel à la sécurité alimentaire du pays et à un développement touchant le plus grand nombre, ne

pourra qu'accroître encore son impact dans l'avenir, à l'image de nombreux pays de la sous-région ou du reste du monde. Les nombreux investissements agricoles appuyés par le Gouvernement et les partenaires au développement n'intègrent pas ou que très marginalement les considérations stratégiques de localisation géographique (en lien avec l'aménagement du territoire) et de méthodologie de mise en œuvre dans une logique REDD+, afin de réduire leur impact sur les forêts, impact direct ou lié à l'effet rebond (cf. encadré 8 de la stratégie-cadre nationale REDD+).

- S'il est donc essentiel d'assurer (i) une orientation géographique judicieuse des investissements agricoles (activités intégrées à la thématique d'aménagement du territoire), et (ii) la sécurisation des communautés rurales ainsi que des investissements sur les questions foncières afin d'encourager l'essor du secteur tout en inscrivant les pratiques dans la durabilité (question traitée dans la thématique foncière) (voir Programme Foncier), il est aussi nécessaire d'assurer un encadrement stratégique de ce secteur crucial pour favoriser des pratiques durables.

Pour l'information et le renforcement des capacités

- La bonne mise en œuvre des interventions et outils REDD+ nécessite de plus un niveau d'information et des capacités adéquates tant au niveau national que local.
- L'information, l'éducation et la communication favorisent la participation et l'appropriation des parties prenantes, notamment celle des communautés locales au sein des zones pilotes, qui sont les principaux agents de déforestation et de dégradation forestière, ainsi que les principaux bénéficiaires des programmes intégrés REDD+ ;
- La capitalisation des expériences sur les programmes REDD+ mis en œuvre dans les zones pilotes est nécessaire pour orienter au mieux les investissements REDD+ futurs.

### **Hypothèses**

Aspects techniques

- Les outils REDD+ développés et des données brutes suffisantes permettent de suivre, mesurer et contrôler efficacement les avancées dans la mise en œuvre ainsi que les impacts des interventions en termes de REDD+ et de lutte contre la pauvreté, aux divers niveaux pertinents (du local au national).
- La sécurité dans les zones pilotes permet le déploiement logistique et l'entretien à long terme des systèmes d'information de terrain ;

Aspects humains

- L'information et l'implication de façon satisfaisante du plus grand nombre de parties-prenantes sur de vastes espaces contribue à la réussite des programmes REDD+.
- Les capacités renforcées des acteurs nationaux et locaux seront suffisantes pour mettre en œuvre sur le long-terme les interventions ainsi que les outils REDD+ de manière efficace et efficiente.

### **Risques et stratégies d'atténuation des risques**

Risque :

Les outils REDD+ développés et des données brutes suffisantes ne permettent pas de suivre, mesurer et contrôler efficacement les avancées dans la mise en œuvre ainsi que les impacts des interventions en termes de REDD+ et de lutte contre la pauvreté, à un niveau de détail adapté aux divers niveaux pertinents (du local au national).

Stratégie d'atténuation :

Les outils développés sont particulièrement novateurs, pragmatiques et conçu avec un souci de simplicité d'utilisation. Ils construisent sur les leçons apprises (opportunités, limites) de l'aide au développement, des programmes de gestion durable des ressources naturelles conventionnels et interventions REDD+ en DRC et dans d'autres pays. Ils mettent à profit les opportunités apportées par les nouvelles technologies afin de répondre de manière pragmatique aux besoins et contraintes existantes. A ce titre ils représentent l'optimum actuel dans le domaine, dans une logique d'apprentissage et d'amélioration continue.

Risque :

L'insécurité et les actes de malveillance contribuent à la dégradation des systèmes d'information de terrain ;

Stratégie d'atténuation

Implication active et bénéfique direct des parties prenantes locales, et notamment des communautés locales, afin d'assurer autant que possible une surveillance et une protection des systèmes par les acteurs locaux.

Risque :

Les objectifs REDD+ ne sont pas suffisamment partagés au niveau du Gouvernement, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour que des mesures d'alignement des financements soient adoptées et mises en œuvre ;

Stratégie d'atténuation :

Mobilisation active, continue et transversale au sein du Gouvernement, y compris au plus haut niveau, ainsi que des partenaires au développement, notamment sur la base des itinéraires techniques développés et des résultats atteints et démontrés de manière transparente

Risque :

Manque de volonté politique et de capacité à assurer l'intégration de la durabilité dans le cadre réglementaire de l'agriculture

Stratégie d'atténuation

- Se positionner et agir concrètement dans le sens d'un essor actif du secteur agricole congolais plutôt que d'être perçu comme une force de blocage et d'archaïsme.
- Travailler main dans la main avec les diverses parties prenantes, et en tout premier lieu les réseaux d'organisations paysannes congolaises, acteurs influents du secteur. Celles-ci sont en effet les seules organisations pouvant réellement faire le lien entre le paysannat congolais, dont elles font partie et qu'elles représentent, et le niveau décisionnel national.
- Possibilité de créer un petit noyau de capacité stratégique sur l'agriculture durable au sein ou en lien étroit avec le pouvoir décisionnel (Gouvernement)



Risque :

Manque ou absence de ressources humaines ayant à la fois une expertise agronomique et une bonne compréhension de la REDD+ et de ses enjeux

Stratégie d'atténuation

Possibilité de créer un petit noyau de capacité stratégique sur l'agriculture durable auprès du Gouvernement, alliant des représentants d'une ou de quelques organisations internationales reconnues en agronomie tropicale et sur les questions REDD+, ainsi que de réseaux d'organisations paysannes ayant un large réseau de membres et une bonne compréhension des opportunités et contraintes, afin d'assurer des échanges constructifs et informés entre ces divers aspects et acteurs.

Risque :

Les mesures anti-corruption et autres outils REDD+ sont mise en place tardivement et/ou partiellement, entraînant d'une part une déperdition des ressources allouées au REDD+, et d'autre part une mesure et un suivi insuffisants de l'état initial, de la mise en œuvre des activités et de leur impact ;

Stratégie d'atténuation :

L'objectif spécifique 1 et notamment la finalisation et mise en œuvre des divers outils REDD+ doit être défini comme une priorité dans le calendrier de mise en œuvre afin d'assurer un encadrement adéquat de la mise en œuvre de la REDD+

Risque :

Une implication superficielle des parties prenantes locales ne permet pas de changer les pratiques responsables de la déforestation et de la dégradation forestière.

Stratégie d'atténuation :

Une analyse adéquat des moteurs et agents de la déforestation sera réalisée dans le cadre de la formulation des programmes afin d'assurer une stratégie d'intervention adaptée aux besoins.

Risque :

Malgré les appuis, les capacités humaines et techniques, et/ou les données, sont insuffisantes pour mettre en place certains outils (peu de techniciens formés, faible attractivité des postes de technicien dans l'Administration, etc.) ;

Stratégie d'atténuation

Le renforcement des capacités constitue un objectif à part entière et continu du présent Plan d'Investissement. Dans un souci de pragmatisme, une expertise nationale et internationale adaptée, sur place mais aussi à distance, sera mobilisée afin d'assurer un encadrement adéquat des intervenants et des interventions REDD+. Dans ce cadre, un plan pragmatique de mobilisation des RH et de renforcement des capacités sera développé pour le Fonds national de manière générale, ainsi que pour chaque programme REDD+ financé.

| PILIER / THEME<br>(et lien avec actions de la SN REDD+) | Indicateurs d'effet   | Situations de référence  | Cibles  | Sources de vérifications   | Facteurs contextuels clefs  |
|---|---|--|---|--|---|
| GOUVERN. / Outils REDD+ (2/8/11/12)                     | 1 - Niveau de fonctionnalité du MRV (aspects carbone avec SNSF et aspects co-bénéfiques avec CGES)  | Au niveau de chaque programme REDD+ intégré début 2013 : SNSF non fonctionnel et CGES validé et non fonctionnel  | Au niveau de chaque programmes REDD+ intégré en 2016 : SNSF fonctionnel et CGES validé et fonctionnel   | Pour chaque Programme REDD+ intégré:<br>1/ Manuel d'utilisation de chacun des outils<br>2/ Rapports de mise en œuvre de chacun des outils    | Mise en place du SNSF demandant un très gros travail méthodologique (sur les trois volets "suivi des surface", "suivi des stocks" et "suivi des GES") et un immense travail de collecte et traitement de données (sur le terrain pour le volet "suivi des stocks" et via l'imagerie satellite pour volet "suivi des surfaces")<br><br>Mise en place du CGES nécessitant a priori moins d'effort que le SNSF. NB : le financement du Registre et du Moabi est assuré par le FCPF (requête FCPF2) |
| GOUVERN. / FONDS REDD+ (3/4/6/15)                       | 2 - Niveau de mise en place de procédures d'alignement et anti-corruption afin de rendre les politiques publiques et les investissements publics et privés "compatibles" avec les objectifs REDD+ | Au niveau national début 2013 : pas de procédures d'alignement et anti-corruption adaptées au REDD+ et certains flux privés ou politiques parfois contraires aux objectifs REDD+ | Au niveau national fin 2015 : procédures d'alignement et anti-corruption promulguées et sensibilisation de la Fédé des entreprises du Congo (FEC) et des Groupes thématiques de PTF et d'autres groupes thématiques soutenant des activités ayant des impacts sur les objectifs REDD+ | 1/ Procédures d'alignement et anti-corruption (Journal officiel)<br>2/ Registre<br>3/ Moabi<br>4/ Rapports <i>Transparency international</i> | Difficulté à prévoir pour faire respecter les procédures d'alignement, étant donné la multiplicité des bailleurs privés et publics et la diversité de leurs intérêts<br><br>Peu de retours d'expériences de terrain sur le REDD+ en RDC, mais également au niveau international, d'où l'importance de capitaliser pour bien renforcer les capacités des opérateurs de Programmes ("formation par l'action")   |

| PILIER / THEME<br>(et lien avec actions de la SN REDD+) | Indicateurs d'effet   | Situations de référence  | Cibles  | Sources de vérifications   | Facteurs contextuels clefs   |
|---|---|--|---|--|--|
|   | 3 - Niveau des capacités des gestionnaires congolais du Fonds et des opérateurs de Programmes et capitalisation des succès et échecs des Programmes et activités financées par le Fonds   | Au niveau national début 2013 : gestionnaires congolais du Fonds et opérateurs avec des capacités variables pour la mise en œuvre des Programmes REDD+ et retours d'expériences rares et épars | Au niveau national chaque année : capacités des gestionnaires congolais du Fonds et opérateurs renforcées et succès et échecs analysés et capitalisés en vue des programmations futures             | 1/ CR des réunions de Comité de pilotage du Fonds<br>2/ Notes d'idée de programmes et termes de référence d'AO<br>3/ Rapports d'évaluation "double-blind process"<br>4/ Rapports annuels de capitalisation<br>5/ Boîtes à outils REDD+ |  |
| GOUVERN. / PARTICIPATION DANS REDD+ (1/5/7/9/10)        | 4 - Niveau de participation des parties prenantes (communautés locales, autorités locales, peuples autochtones, femmes, jeunes, etc., pouvoirs publics, opérateurs privés, ONG) dans l'opérationnalisation du REDD+ : planification, mise en œuvre et suivi des activités REDD+ de terrain (avec application du CLIP) | Au niveau de chaque zone cible début 2013 : pas de participation dans REDD+ (naissante si proximité de sites pilotes REDD+ : FCPF, CBFF, ER-PIN Maï Ndombé)                                    | Au niveau de chaque programme REDD+ intégré durant toute sa mise en œuvre : participation effective et croissante à tous les stades (planification, mise en œuvre, suivi), avec application du CLIP | Pour chaque Programme REDD+ intégré :<br>1/ Document de projet<br>2/ Rapports d'activités<br>3/ Rapports d'évaluation  | Zones de projet vastes et nombreuses parties prenantes à impliquer sur le terrain, notamment les groupes marginalisés qui sont les plus difficiles à atteindre |

#### 5.4. Objectif spécifique 2—« Réformes REDD+ »

*Mettre en œuvre des réformes et définir ou réviser certaines politiques dans les secteurs de l'aménagement du territoire (AT), du foncier rural, de l'agriculture et de l'énergie, afin de faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir le développement économique durable et équitable*

##### **Effets attendus**

**En matière d'AT :** mise en place des bases ainsi catalysant un développement harmonieux et durable du pays, afin notamment d'adoucir la courbe de transition forestière constatée dans de nombreux pays des divers bassins forestiers tropicaux. Ceci passe notamment par l'identification du potentiel et des différents usages des terres (infrastructures, agriculture, forêt, mines, etc.), des conflits d'usage existants, la priorisation de leur utilité pour le développement durable du pays et la planification, potentiellement multi-usages, de leur utilisation, afin d'activer le développement tout en réduisant la pression sur les forêts. Les travaux de cet OS2 se focalisent sur les niveaux national et provinciaux, les niveaux territorial et local étant repris dans le cadre des programmes intégrés (OS3).

Dans le secteur des mines et hydrocarbures, l'intégration des préoccupations REDD+ dans les normes d'exploitation doit permettre de limiter les impacts négatifs de ces secteurs sur les forêts, impacts a priori encore relativement limité mais qui ne manqueront pas d'augmenter à l'avenir.

**En matière de foncier :** accompagnement de la réforme nationale foncière, engagée, pour assurer la bonne intégration des considérations pertinentes pour la REDD+, notamment la sécurisation foncière en milieu rural qui correspondant justement à l'un des 3 thèmes de la réforme. Le travail avec les divers acteurs permettra d'une part de définir les outils et méthodes qui seront testés dans la composante foncier des programmes intégrés afin d'alimenter la réflexion sur la réforme, et d'autre part de définir un cadre légal et réglementaire temporaire adapté au niveau provincial puis à plus long terme national. La sécurisation des communautés rurales doit favoriser la gestion durable des ressources naturelles ;

**En matière d'énergie :** intégration d'un volet bois-énergie dans la stratégie énergétique nationale, afin d'accompagner le développement de filières bois-énergie durables et réduire la pression sur les forêts.

**En matière d'agriculture :** promotion d'une agriculture durable au travers d'un (i) appui à la définition du cadre légal et réglementaire pour favoriser une agriculture durable, (ii) du cadrage global et de la supervision des interventions à réaliser dans le cadre des composantes agricoles des programmes intégrés, ainsi que (iii) la valorisation et vulgarisation des techniques d'agriculture durable et de sédentarisation de l'agriculture, notamment en savane, y compris grâce aux leçons apprises des programmes intégrés et autres interventions pertinentes.

##### **Liens de causalité sous-jacents**

**En matière d'AT :**

- l'absence de politique nationale d'AT et de ses outils (schémas d'aménagement) à tous les niveaux administratifs et la fragmentation des compétences en matière d'AT entre plusieurs Ministères entraînent une multitude de conflits d'usages entre secteurs, conflits n'allant pas

dans le sens d'une gestion cohérente et durable de l'espace et des ressources naturelles, notamment forestières.

- Au-delà de ces problèmes actuels, l'AT représente un enjeu essentiel pour un pays tel que la RDC en termes de préparation à l'accélération future, nécessaire, des dynamiques de développement. Il s'agit en effet, tant qu'il en est temps, de poser les bases d'un développement harmonieux et durable du pays, et le catalyser, afin notamment d'appuyer la transition vers une économie verte et notamment d'adoucir la courbe de transition forestière constatée dans de nombreux pays des divers bassins forestiers tropicaux. Si les divers secteurs consommateurs de terres sont visés, ceci est particulièrement critique dans le secteur de l'agriculture (notamment des cultures pérennes tel que palmier à huile) et de l'élevage, en particulier à moyenne et grande échelle, secteur qui sera certainement à l'origine d'une accélération très forte de la déforestation dans l'avenir, à l'image de nombreux autres pays (y compris dans la sous-région avec par exemple le palmier à huile et le cacao au Cameroun). Les schémas d'aménagement national et provinciaux, basés sur des scénarios prospectifs et des travaux de modélisation de l'utilisation des terres, doivent ainsi permettre de préparer la bonne orientation des investissements et atténuer autant que possible le développement anarchique et destructif du secteur dès lors que les conditions seront réunies (en particulier l'amélioration du climat des affaires, incluant la sécurité foncière, et l'amélioration des infrastructures), provoquant un effet d'emballement difficile à maîtriser, surtout si l'on n'y est pas préparé. L'AT et ses outils doit donc ainsi permettre d'orienter, organiser et concilier au mieux les activités humaines et autres enjeux afin de catalyser le développement tout en gérant au mieux l'espace et ses ressources, d'une manière cohérente, efficace et durable.
- Si l'impact du secteur des mines et hydrocarbures sur les forêts, mal connu, semble à l'heure actuelle a priori encore relativement limité, cet impact risque d'augmenter fortement à l'avenir. En effet, la très grande majorité des permis d'exploitation minière est actuellement localisée en dehors des forêts, ceci est amené à évoluer à l'avenir au vu des très nombreux permis d'exploration localisés en forêt. Il en va de même pour l'exploitation pétrolière, dont les concessions ouvertes à l'exploration couvrent la majorité de la cuvette centrale où sont localisées les forêts denses humides. A ceci s'ajoute l'exploitation artisanale informelle pour laquelle les données manquent. Au vu des enjeux économiques colossaux, il est irréaliste de vouloir pousser pour une interdiction, mais l'objectif est par contre (i) d'une part de limiter autant que possible les impacts négatifs sur les communautés locales et les ressources naturelles, et (ii) d'autre part que cette exploitation, lorsqu'elle a lieu en zone forestière, puisse alimenter le Fonds national REDD+ pour sa viabilisation au travers d'une taxation même très faible mais bien contrôlée.

#### **En matière de foncier :**

- La coexistence non-harmonisée du droit coutumier et du droit positif, et l'absence d'ordonnance définissant les droits fonciers des communautés rurales font qu'il existe de nombreux conflits fonciers en milieu rural et, plus généralement, une insécurité foncière qui ne favorise pas la gestion durables des ressources naturelles et le développement local

#### **En matière d'énergie :**

- le bois énergie représente près de 95% de la consommation énergétique du pays, mais il n'existe pas de volet bois énergie dans la stratégie énergétique nationale et la plus grande partie de ce

bois énergie est issue d'exploitation non durable, ce qui fait de la collecte du bois énergie un important facteur direct de déforestation et dégradation forestière.

#### **En matière d'agriculture :**

- Malgré son trop faible développement actuel en RDC, l'agriculture est déjà à l'heure actuelle le principal moteur direct de déforestation dans le pays. L'essor de ce secteur, essentiel à la sécurité alimentaire du pays et à un développement touchant le plus grand nombre, ne pourra qu'accroître encore son impact dans l'avenir, à l'image de nombreux pays de la sous-région ou du reste du monde. Les nombreux investissements agricoles appuyés par le Gouvernement et les partenaires au développement n'intègrent pas ou que très marginalement les considérations stratégiques de localisation géographique (en lien avec l'aménagement du territoire) et de méthodologie de mise en œuvre dans une logique REDD+, afin de réduire leur impact sur les forêts, impact direct ou lié à l'effet rebond (cf. encadré 8 de la stratégie-cadre nationale REDD+).
- S'il est donc essentiel d'assurer (i) une orientation géographique judicieuse des investissements agricoles (activités intégrées à la thématique d'aménagement du territoire), et (ii) la sécurisation des communautés rurales ainsi que des investissements sur les questions foncières afin d'encourager l'essor du secteur tout en inscrivant les pratiques dans la durabilité (question traitée dans la thématique foncière), il est aussi nécessaire d'assurer un encadrement stratégique de ce secteur crucial pour favoriser des pratiques durables.

#### **Hypothèses**

##### **En matière d'AT :**

- Volonté et stabilité politique pour mener à bien le développement puis assurer la mise en œuvre d'une politique d'AT et de ses outils,
- Capacités humaines et techniques, ainsi que données brutes, suffisantes pour élaborer des schémas d'AT,
- Capacité à assurer l'implication satisfaisante d'un nombre suffisant et représentatif de parties prenantes sur de zones vastes et à divers niveaux de la gouvernance,
- Volonté et capacité de coordination des actions de développement entre Ministères (plan, affaires foncières, agriculture, forêt, mines, etc.) et entre/avec les partenaires au développement ;

##### **En matière de foncier :**

- Volonté et stabilité politique, ainsi que des partenaires au développement, pour mener à bien une telle réforme,
- Capacités techniques (juristes, décideurs politiques et autres parties prenantes) nécessaires pour une réforme aussi complexe,
- Rétroactions satisfaisantes entre niveau national (réforme institutionnelle) et niveau local (mise en œuvre opérationnelle),
- Bonne coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle surtout au niveau des programmes intégrés, mais c'est aussi vrai au niveau national de la réforme ;

##### **En matière d'énergie :**

- Volonté politique d'inclure le bois-énergie dans la stratégie énergétique nationale et de développer à court terme des sources d'énergie alternatives au bois énergie non durable.

### **En matière d'agriculture :**

- Volonté politique et capacité à assurer l'intégration de la durabilité dans le cadre réglementaire de l'agriculture,
- Ressources humaines ayant à la fois une expertise agronomique et une bonne compréhension de la REDD+ et de ses enjeux,
- Capacité à recenser et valoriser les expériences pertinentes, à analyser les leçons apprises et à diffuser largement les bonnes pratiques dans le milieu agricole jusqu'à la base

### **Risques et stratégies d'atténuation**

#### **En matière d'AT :**

Risque : Retard voire interruption du chantier AT, faute de :

- (i) volonté et stabilité politique suffisante pour mener à bien ce chantier lourd, complexe et chargé politiquement ;

Stratégie d'atténuation

- Mobilisation active, continue et transversale au sein du Gouvernement, y compris au plus haut niveau, ainsi des partenaires au développement. Les acteurs gouvernementaux, notamment venant du Ministère ayant en charge l'AT, sont impliqués directement, activement et de manière très régulière dans le processus REDD+ depuis 2010 ; par ailleurs d'autres processus visant l'aménagement du territoire existant et ce chantier met un accent très important sur le développement de synergie, la consolidation et l'intégration, afin d'atteindre les résultats sans duplications.
- Définition d'une feuille de route des activités cohérents (intégrant notamment les dynamiques existantes dans ce domaine) avec un chronogramme et des niveaux de priorité pragmatiques devant permettre de sécuriser la progression et l'atteinte des objectifs prioritaires, tout en assurant un niveau de consultation et participation des diverses parties prenantes adéquat.
- Engagement fort sur cette thématique dans le cadre de la REDD+ permettant de créer un effet d'appel pour une forte mobilisation du Gouvernement et des partenaires au développement.

(ii) capacités humaines et techniques et données suffisantes,

Stratégie d'atténuation

- Mobilisation et identification des ressources humaines nationales et internationales ainsi que des ressources financières associées nécessaires à la sécurisation d'une expertise de qualité et à la récolte des données ;
- Lorsque les données nécessaires n'existent pas ou que leur récolte ou mise en cohérence s'avère trop coûteuses en temps et/ou en ressources financières, utiliser des estimations

(iii) implication des parties prenantes aux divers niveaux de la gouvernance,

- Définir un plan de consultation pragmatique permettant d'assurer un niveau de mobilisation suffisant essentiel à l'ancrage du chantier dans les réalités du contexte ainsi qu'à l'appropriation du produit, tout en assurant l'efficacité du processus
- Bien clarifier la portée du processus : cet objectif spécifique traite de l'AT au niveau national et provincial ; les appuis au zonage au niveau territorial et local sont inclus dans les programmes intégrés. Dans le cadre de ce chantier, il est par contre important d'assurer, lorsqu'ils existent et

qu'ils sont cohérents, l'exploitation des travaux de microzonage réalisés dans le cadre des programmes intégrés ou d'autres initiatives, notamment pour les schémas provinciaux d'AT.

Risque :

Utilisation du processus par certaines élites pour orienter les investissements dans le cadre d'intérêts particuliers ou permettre un accaparement ultérieur de ressources.

Stratégie d'atténuation :

Définir un plan de consultation pragmatique permettant d'assurer un niveau de consultation suffisamment large et représentatif des divers intérêts et une bonne transparence ; bien définir et différencier la portée des processus aux divers niveaux de la Gouvernance, notamment en termes de définition d'une vocation générale d'un espace à la différence d'une affectation légale précise, et assurer le bon suivi des mesures de sauvegarde REDD+ là où elles s'appliquent.

Risque :

Incapacité à assurer la collaboration de tous les Ministères pertinents, en particulier ceux ayant les ressources minières et pétrolières dans leurs attributions, ainsi que des partenaires au développement, en termes de partage des données, analyses prospectives, planification, etc.

Stratégie d'atténuation :

Mobilisation active, continue et transversale au sein du Gouvernement, y compris au plus haut niveau, ainsi des partenaires au développement ;

**En matière de foncier :**

Risque :

Retard voire interruption de la réforme foncière faute de :

(i) Manque de volonté à suffisamment long-terme de la part du Gouvernement et des partenaires au développement de soutenir une réforme aussi lourde, complexe et chargée politiquement

Stratégie d'atténuation

- Mobilisation active, continue et transversale au sein du Gouvernement, y compris au plus haut niveau, ainsi des partenaires au développement. Les acteurs gouvernementaux, notamment venant du Ministère ayant en charge le foncier, sont impliqués directement, activement et de manière très régulière dans le processus REDD+ depuis 2010 ;
- L'appui à la réforme dans le cadre de la REDD+ se focalise sur la sécurisation du foncier rural, enjeu direct et majeur pour la REDD+ qui correspond par ailleurs à l'une des 3 thématiques identifiées dans la feuille de route de la réforme globale, et probablement la plus complexe et importante. L'appui au processus national de concertation participative, la définition avec les divers acteurs de la réforme d'outils concrets et adaptés dans l'optique de leur expérimentation sur le terrain dans divers contextes de la RDC au sein des programmes intégrés, constituent ainsi un apport direct majeur et reconnu du processus REDD+ à la réforme. Cet apport permet de créer un effet d'appel renforçant la mobilisation du Gouvernement et des partenaires au développement ;
- Les processus de concertation et les outils fonciers développés et expérimentés sont pertinents pour la mise en œuvre de la REDD+/économie verte même si la réforme n'aboutit pas. Une



reconnaissance légale préliminaire des outils est prévue dans le cadre d'Edit provinciaux, comme cela a déjà été développé au Nord Kivu.

(ii) Capacités techniques insuffisantes pour une réforme aussi complexe

Stratégie d'atténuation

Cette réforme, déjà engagée officiellement, n'est pas appuyée par le processus REDD+ de manière isolée mais s'intègre dans une dynamique plus large intégrant des acteurs à l'expertise technique reconnue au niveau international, tels qu'ONU-Habitat ou RRI. Ces acteurs bénéficient des retours d'expérience, positives et négatives, de nombreux pays, y compris africains (Benin, Burkina Faso, Mozambique, etc) ainsi qu'en RDC (notamment dans les Kivu). La feuille de route de la réforme globale intègre de plus des aspects de renforcement des capacités des acteurs nationaux, notamment au sein du Ministère des Affaires Foncières.

(iii) Les rétroactions entre niveau national (réforme institutionnelle) et niveau local (mise en œuvre opérationnelle) ne sont pas satisfaisantes en termes d'intégration ou de chronicité ;

Stratégies d'atténuation

- Comme évoqué précédemment, ce chantier REDD+ fait partie intégrante de la réforme foncière globale, que le processus REDD+ pousse depuis 2010.
- La définition dans le cadre de cet OS2, avec les acteurs de la réforme (Ministère, partenaires techniques, société civile, etc) des outils et méthodologies doit se faire en amont de leur expérimentation dans le cadre des programmes intégrés (OS3) ; des ressources sont prévues à cet effet afin que ces acteurs puissent alimenter à temps les programmes intégrés. Ces acteurs seront de plus mobilisés afin d'au moins superviser et conseiller les interventions mises en œuvre par les partenaires en charge des programmes intégrés, voire de les mettre en œuvre directement dans le cadre de consortiums. La mise en œuvre progressive des programmes intégrés devrait permettre d'assurer des premiers résultats relativement rapides dans au moins 1 ou 2 zones du pays, permettant de commencer à alimenter la réflexion sur la réforme avec des éléments concrets.
- Par ailleurs, la réforme globale incluant également d'autres points non directement pertinents pour la REDD+, une certaine flexibilité existe à ce niveau.

(iv) Bonne coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle

- Une attention particulière est déjà portée à la participation active du pouvoir coutumier dans la réforme au niveau national. Cet effort sera clairement très important également dans le cadre du présent processus, dans le sens où la thématique ciblée par la REDD+ vise la sécurisation du foncier rural et notamment à créer des liens entre droit positif et droit coutumier, sans vouloir éliminer ce dernier.
- L'expérimentation des interventions foncières au niveau local se fera de plus dans le cadre d'interventions intégrées de développement vert, ce qui facilitera d'autant plus le développement de bonnes relations avec les communautés locales de manière générale et les autorités politico-administratives et coutumières au niveau provincial, territorial et local.

Risque :

Si la réforme foncière de façon générale et les chartes foncières locales de façon spécifique ne prévoient pas de garde-fou en la matière, la titrisation des terres pourrait inciter au déboisement des parcelles titrisées ;

#### Stratégie d'atténuation

La sécurisation foncière rurale sera expérimentée dans le cadre des projets intégrés REDD+, selon un nouveau paradigme de développement vert intégré. A ce titre, cette sécurisation foncière aura lieu dans le cadre de plans de développement et de plans de zonage visant un développement local durable ayant un impact réduit sur les forêts. Cette sécurisation du foncier coutumier sera conditionnée au respect satisfaisant de ces plans de zonage. Le suivi transparent de l'impact de cette approche permettra de diffuser les résultats auprès des PTF afin de généraliser ce type d'approche au sein de programmes d'APD plus conventionnels.

#### Risque :

Si la question foncière s'améliore cela va lever une barrière importante à l'investissement résultant en une très forte accélération de la déforestation.

#### Stratégie d'atténuation

Le volet AT posera les bases d'un développement harmonieux et durable du pays, et le catalyser, afin notamment d'appuyer la transition vers une économie verte et notamment d'adoucir la courbe de transition forestière constatée dans de nombreux pays des divers bassins forestiers tropicaux. Les schémas d'aménagement national et provinciaux, basés sur des scénarios prospectifs et des travaux de modélisation de l'utilisation des terres, doivent ainsi permettre de préparer la bonne orientation des investissements et atténuer autant que possible le développement anarchique et destructif du secteur dès lors que les conditions seront réunies (en particulier l'amélioration du climat des affaires, incluant la sécurité foncière, et l'amélioration des infrastructures), provoquant un effet d'emballage difficile à maîtriser, surtout si l'on n'y est pas préparé.

#### **En matière d'énergie :**

#### Risque :

Manque de volonté politique d'inclure le bois-énergie dans la stratégie énergétique nationale et de développer à court terme des sources d'énergie alternatives au bois énergie non durable

#### Stratégie d'atténuation

Mobilisation active, continue et transversale au sein du Gouvernement, y compris au plus haut niveau, ainsi des partenaires au développement (intérêt fort et prouvé de l'UE). La Direction Energies Renouvelables (intégrant le bois-énergie) du Ministère de l'Énergie est impliquée activement et de manière régulière dans le processus REDD+ depuis 2010.

#### Risque :

Manque d'opérateurs expérimentés en matière de production/distribution d'énergies alternatives au bois-énergie

#### Stratégie d'atténuation

Identification et mobilisation active des acteurs du secteur privé, y compris les opérateurs pétroliers pour la capture, mise en bouteille et distribution des gaz de pétrole (tel le projet en cours de la PERENCO).

**En matière d'agriculture :**

Risque :

Manque de volonté politique et de capacité à assurer l'intégration de la durabilité dans le cadre réglementaire de l'agriculture

Stratégie d'atténuation

- Se positionner et agir concrètement dans le sens d'un essor actif du secteur agricole congolais plutôt que d'être perçu comme une force de blocage et d'archaïsme.
- Travailler main dans la main avec les diverses parties prenantes, et en tout premier lieu les réseaux d'organisations paysannes congolaises, acteurs influents du secteur. Celles-ci sont en effet les seules organisations pouvant réellement faire le lien entre le paysannat congolais, dont elles font partie et qu'elles représentent, et le niveau décisionnel national.
- Possibilité de créer un petit noyau de capacité stratégique sur l'agriculture durable au sein ou en lien étroit avec le pouvoir décisionnel (Gouvernement)

Risque

Manque ou absence de ressources humaines ayant à la fois une expertise agronomique et une bonne compréhension de la REDD+ et de ses enjeux

Stratégie d'atténuation

Possibilité de créer un petit noyau de capacité stratégique sur l'agriculture durable auprès du Gouvernement, alliant des représentants d'une ou de quelques organisations internationales reconnues en agronomie tropicale et sur les questions REDD+, ainsi que de réseaux d'organisations paysannes ayant un large réseau de membres et une bonne compréhension des opportunités et contraintes, afin d'assurer des échanges constructifs et informés entre ces divers aspects et acteurs.

Risque :

Capacité à recenser et valoriser les expériences pertinentes, à analyser les leçons apprises et à diffuser largement les bonnes pratiques dans le milieu agricole jusqu'à la base

Stratégie d'atténuation

Travailler main dans la main avec les diverses parties prenantes, et en tout premier lieu les réseaux d'organisations paysannes congolaises, acteurs influents du secteur. Celles-ci sont en effet les seules organisations pouvant réellement faire le lien entre le paysannat congolais, dont elles font partie et qu'elles représentent, et le niveau décisionnel national. Il s'agit de pouvoir travailler et discuter ensemble sur des mesures et itinéraires techniques, branchées sur les réalités congolaises et pragmatiques, allant dans le sens de l'agriculture durable, sédentaire hors des forêts ou ayant un impact plus limitées sur celles-ci. Ces organisations sont des acteurs centraux pour faire remonter les informations et expériences pertinentes de la base, participer à la réflexion sur les mesures et itinéraires techniques à expérimenter dans le cadre des programmes intégrés, et assurer une sensibilisation et une diffusion massive des pratiques agricoles plus durables.

| PILIER / THEME<br>(et lien avec actions de la SN REDD+)         | Indicateurs d'effet   | Situations de référence  | Cibles   | Sources de vérifications   | Facteurs contextuels clefs  |
|---|---|--|--|--|---|
| <b>AT / POLITIQUE (1/2/3/4/5/6)</b>                             | 1 - Niveau de pilotage de la politique d'AT                     | Au niveau national début 2013: pilotage faible (pas de comité interministériel de l'AT - CNIAT, pas de manuel de procédures de l'AT (notamment sur les investissements miniers et hydrocarbures), pas de loi sur l'AT, capacités faibles des agences techniques - UAAT, INS, IGC, RGC, etc.) | Au niveau national fin 2014 : pilotage renforcé (CNIAT, manuel de procédures de l'AT - notamment sur les investissements miniers et hydrocarbures), loi sur l'AT, capacités renforcées des agences techniques – UAAT, INS, IGC, RGC, etc.) | 1/ Arrêté de création du CNIAT<br>2/ Manuel de procédures<br>3/ Journal officiel<br>4/ Rapport d'activités des agences, surtout UAAT<br>5/ Moabi | Activités concernant le pilotage politique de l'AT : réflexion engagée avec le Ministères et divers acteurs clés depuis 2010 ; programme déjà partiellement défini et budgétisé dans la feuille de route "AT et REDD+", développée avec une gamme d'acteurs clés<br>Activités concernant les normes mines et hydrocarbures : (i) comprises dans la Stratégie-cadre nationale REDD+ (encadré 14 "Les secteurs des mines et hydrocarbures dans REDD+ en RDC" du pilier AT), et complétées et listées dans la Matrice de gouvernance économique, (ii) déjà budgétisées dans la feuille de route "normes REDD+ mines et hydrocarbures » |
| <b>AT / MISE EN ŒUVRE (7/8/9/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19)</b> | 2 - Existence du schéma national et de schémas provinciaux d'AT | Début 2013 : pas de schéma national ni provinciaux d'AT  | Un schéma national ainsi qu'un schéma provincial d'AT dans chaque Province (en priorisant les Provinces de grand enjeu REDD+)  | 1/ Schéma national d'AT<br>2/ Schéma provincial d'AT<br>3/ Rapports d'avancement des travaux d'élaboration des schémas                           |   |

| PILIER / THEME<br>(et lien avec actions de la SN REDD+) | Indicateurs d'effet  | Situations de référence  | Cibles   | Sources de vérifications  | Facteurs contextuels clefs   |
|---|--|--|--|---|--|
| <b>FONCIER / POLITIQUE<sup>7</sup></b>                  | 3 - Niveau de pilotage de la réforme foncière  | Au niveau national début 2013 : gestion foncière centralisée avec antagonisme entre système moderne et coutumier   | Au niveau national entre 2014 et 2016 : (i) au sein de la Commission Nationale, le Comité sur la sécurisation foncière rurale est en place et fonctionnel, (ii) Modèle d'Edits Provincial foncier développé, (iii) outils à expérimenter ainsi que TdR et guides des études et travaux à réaliser dans les programmes intégrés sont développés, (iv) rôles/responsabilités des CCP/CARG/CFP/CLD bien défini dans la mise en œuvre] | Textes de réforme foncière rédigés validés par la Commission Nationale Foncière ainsi que les textes d'application notamment ceux concernant les rôles/responsabilités des CCP/CARG/CFP/CLD sur le foncier (Journal officiel) | "Momentum" politique : atelier réforme foncière de juillet 2012, Loi agricole de déc. 2012, mesure foncier de la Matrice de gouvernance économique, etc.<br>Réflexion engagée avec le Ministères et divers acteurs clés depuis 2010 ; programme déjà partiellement défini et budgétisés dans la feuille de route "AT et REDD+", développée avec une gamme d'acteurs clés |
| <b>ENERGIE / POLITIQUE (1/2/3/8/11)</b>                 | 4 - Niveau d'intégration du secteur bois-énergie dans la politique nationale                           | Au niveau national début 2013 : absence de prise en compte du bois-énergie dans la politique énergétique nationale | Au niveau national entre 2014 et 2016 : existence d'une stratégie nationale bois-énergie durable, intégrée à la politique énergétique nationale, déclinée par bassins d'approvisionnement  | 1/ Journal officiel<br>2/ Plan d'approvisionnement par bassin<br>3/ Rapports de mise en œuvre de ces plans<br>4/ Bilan de l'énergie   | Indicateurs inscrits dans le PAG 2012-2016 : diversifier et développer les sources d'énergies alternatives dont les éoliennes, la biomasse et le solaire, en ce compris les microcentrales hydroélectriques<br>Il est également nécessaire de développer l'accès au gaz et autres alternatives au bois-énergie   |
| <b>AGRICULTURE</b>                                      | 5 – Intégration des préoccupations REDD+ et d'agriculture durable dans la politique nationale agricole | Au niveau national début 2013 : pas de prise en compte des forêts ou de la durabilité dans le secteur agricole     | Au niveau national entre 2014 et 2016 : (i) les textes réglementaires sont compatibles avec les préoccupations REDD+, (ii) cadre stratégique développé pour la composante agricole des programmes intégrés, (iii) Large sensibilisation des réseaux  | 1/ Textes réglementaires approuvés (Journal Officiel)<br>2/ Document de cadrage<br>3/ Articles dans les   | Volonté du Gouvernement de développer le secteur agricole, Loi agricole adoptée  |

<sup>7</sup> Basées sur la note de cadrage "REDD+ : définir les réformes foncières 2012-2017" (mai 2013), car cette note est plus détaillée que le pilier foncier de la Stratégie-cadre nationale REDD+

| PILIER / THEME<br>(et lien avec<br>actions de la SN<br>REDD+) | Indicateurs d'effet | Situations de référence | Cibles  | Sources de vérifications                     | Facteurs contextuels clefs |
|---|---------------------|-------------------------|---|--|----------------------------|
|   |                     |                         | paysans au niveau national sur<br>l'agriculture durable et la forêt | journaux spécialisés,<br>rapports d'ateliers |                            |

### 5.5. Objectif spécifique 3 –« Programmes intégrés REDD+ »

*Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée (multisectorielle) et juridictionnelle sur des zones prioritaires pilotes, et créer des références utiles pour démultiplication dans la phase post-2016 du Fonds national REDD+*

#### **Effets attendus**

- Mise en œuvre multisectorielle des sept piliers de la stratégie-cadre nationale REDD+ (en lien étroit avec les Programmes « AT », « Foncier », « Agriculture » et « Energie » de l'OS2) sur des zones pilotes suivant une approche juridictionnelle devant permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en contribuant au développement local et à la lutte contre la pauvreté. Au-delà de la REDD+ au sens strict, la mise en œuvre réellement transversale et intégrée des 7 sept piliers de la stratégie-cadre nationale REDD+ vise en fait la création d'un nouveau paradigme de développement intégré suivant une logique de développement vert ;
- Création des références opérationnelles et répliquables à grande échelle, utiles pour démultiplier le REDD+ au niveau national dans les cycles d'investissement post-2016 du Fonds national REDD+, ainsi que de manière plus large dans la sphère de l'aide publique au développement conventionnel.

#### **Liens de causalité sous-jacents**

Si les activités en matière d'AT, foncier, et énergie de l'OS2 doivent apporter des orientations méthodologiques ainsi qu'à plus long-terme un cadre légal et institutionnel plus adapté pour les activités de mise en œuvre de ces piliers sur le terrain, leur mise en œuvre sur le terrain doit quant à elle alimenter les réflexions au niveau national afin de les ancrer sur les multiples réalités contextuelles de la RDC.

**En matière d'aménagement du territoire**, la définition d'un plan de zonage représente un axe absolument essentiel des interventions en termes de réduction de la déforestation dans le cadre des programmes intégrés. Le travail de définition du plan de zonage permet en effet d'une part d'engager la discussion avec les acteurs locaux sur l'orientation actuelle et future de leurs activités et d'autre part de définir conjointement les appuis nécessaires au respect de ce plan de zonage participatif, appuyé sur un plan de développement local. De manière très schématique, les autres piliers viennent alors en grande partie "permettre" le respect du plan de zonage participatif, que ce soit au travers de la structuration des acteurs du milieu, de la mise en œuvre d'alternatives à l'utilisation des forêts ou leur gestion durable, voire simplement en agissant en incitatif au respect du plan de zonage.

**En matière de foncier**, la clarification et sécurisation du terroir villageois doit permettre (i) d'une part d'inscrire les activités des communautés rurales dans une gestion plus durable et à plus long-terme de l'espace et des ressources, et (ii) d'autre part d'agir comme un incitatif fort quant à l'inscription des acteurs et de leurs activités dans une dynamique REDD+/économie verte et quant au respect du plan de zonage.

#### **En matière d'agriculture,**

- le soutien aux Organisations professionnelles agricoles (OPA) et aux Conseils agricoles ruraux de gestion (CARG), l'appui à la recherche agronomique et à la vulgarisation de nouveaux itinéraires

agricoles alternatifs à la défriche-brûlis, l'amélioration de l'accès aux semences et au crédit agricole, la dynamisation des filières agricoles et l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles, doivent permettre aux petits exploitants familiaux d'adopter des nouvelles pratiques alternatives à la défriche-brûlis et d'investir dans des intrants et équipements leur permettant de maintenir la fertilité des sols et d'augmenter leurs rendements et leurs revenus.

- Ceci doit ainsi permettre de créer un schéma vertueux conciliant production agricole soutenue, revenu agricole amélioré, fertilité des sols maintenue et forêts préservées. Au vu d'expériences passées dans de nombreux pays forestiers tropicaux du monde, y compris en Afrique Centrale et même en RDC (Nord Kivu), il est cependant important de s'assurer que ces interventions ne résultent pas au contraire dans une augmentation de la déforestation liée à l'effet rebond (cf. encadré 8 de la stratégie-cadre nationale REDD+). C'est notamment pour cette raison que les appuis à l'agriculture, faisant partie intégrante d'un plan de développement local, doivent impérativement s'inscrire dans le cadre d'un plan de zonage et être conditionnés au respect de ce dernier, tel que présenté en détail dans la Stratégie-cadre nationale REDD+ ;

**En matière de forêt**, la promotion des plans d'aménagement pour l'exploitation forestière artisanale et communautaire, le renforcement des services de contrôle des activités forestières et des mesures en faveur de la transparence et la traçabilité dans la filière, le soutien au boisement et à la régénération naturelle assistée (notamment aux abords des bassins de consommation urbains de bois énergie), doivent permettre d'améliorer les revenus des communautés rurales tout en contribuant à l'amélioration de la durabilité des filières bois d'œuvre artisanal et bois énergie, et ainsi diminuer la pression sur les forêts ;

**En matière de démographie**, le renforcement des services d'accès à l'information et aux moyens de planification familiale ainsi que le soutien à l'éducation des femmes (scolarisation des filles et alphabétisation des femmes adultes) doivent contribuer à moyen-terme à une meilleure maîtrise de la croissance démographique. Comme cela a été démontré dans d'autres pays, y compris africains, ceci a non seulement un impact en termes d'amélioration des conditions d'éducation des enfants et plus généralement de vie des familles, - mais représente un enjeu majeur à plus long-terme pour la réduction de la pression sur les ressources naturelles, et notamment les forêts.

**En matière de gouvernance**, les aspects liés à la structuration des acteurs (CARG, CLD, OPA, etc) sont déjà fortement repris dans les autres piliers, notamment le pilier agricole. Il en est essentiel d'assurer une gestion plus représentative (multi-acteurs et multi-intérêts), délibérative et transparente de l'espace et des ressources qu'il comporte. Des activités d'IEC bien ciblées doivent de plus permettre à ces plateformes délibératives et décisionnelles de prendre des décisions mieux informées et allant dans le sens d'une gestion plus rationnelle et durables de l'espace et de ses ressources.

Comme démontré ci-dessus, la mise en œuvre transversale et intégrée des 7 piliers de la stratégie cadre doit être l'occasion de créer des synergies fortes entre ces diverses thématiques, notamment en termes de contraintes et d'incitations pour la gestion durable des ressources naturelles, en particulier forestières. C'est en ce sens, et avec l'augmentation de l'échelle géographique largement au-delà de l'échelle conventionnelle « projet » qu'on peut parler de nouveau paradigme de développement s'inscrivant dans une dynamique d'économie verte.

## **Hypothèses**



- Les Programmes des OS1 ("Gouvernance REDD+") et OS2 ("Réformes REDD+") sont mis en œuvre de façon satisfaisante au niveau national, permettant ainsi de créer les conditions habilitantes pour la mise en œuvre des activités des Programmes intégrés REDD+ ;
- L'implication des parties prenantes locales, l'intensité de financement et l'intégration & coordination multisectorielles sont suffisantes pour faire face aux problématiques rencontrées dans les zones pilotes.
- Les consortiums mettant en œuvre les programmes intégrés couvrent de manière satisfaisante le champ de compétences requises pour leur bonne mise en œuvre
- Les diverses organisations composant les consortiums mettant en œuvre les programmes intégrés ont la capacité d'assurer une mise œuvre réellement intégrée et coordonnée des divers piliers thématiques
- Les activités développées dans le cadre des divers piliers permettent un respect satisfaisant des plans de zonage
- Les relations et la collaboration sont bonnes entre les services du foncier et la chefferie coutumière

### **Risques et stratégies d'atténuation**

#### Risque

Des retards de mise en œuvre des Programmes inclus dans l'OS1 et l'OS2 impliquent de repenser le déroulement des activités des Programmes intégrés REDD+ et gênent leurs déploiement ;

#### Stratégie d'atténuation

Un chronogramme des activités et les responsabilités doivent être définis de manière pragmatique et claire.

#### Risque

L'implication des parties prenantes locales, les financements prévus ou la coordination intersectorielle ne sont pas complètement adéquats, ce qui limite les résultats des Programmes intégrés REDD+ ;

#### Stratégie d'atténuation

Des stratégies de mise en œuvre intégrée claires et cohérentes, en consortium, doivent être exigées des partenaires dans le cadre de la définition et la sélection des programmes.

#### Risque

L'intensification agricole, en permettant d'augmenter le revenu des paysans, pourrait théoriquement inciter ces derniers à emblaver d'avantage de surfaces et donc, in fine, à déforester d'avantage.

#### Stratégie d'atténuation

- Pratiquement, ce risque est atténué par le fait que (i) le développement du système de production de la petite agriculture est limité par les facteurs de production « terre » (pression foncière importante dans les points chauds de déforestation) et « main-d'œuvre » (mécanisation et motorisation quasi nulles, d'où une très faible productivité du travail), (ii) la promotion d'itinéraires culturels alternatifs durables passe tout d'abord par la démonstration de leur plus-value économique (diminution de la pénibilité du travail liée à la défriche-brûlis,

augmentation des rendements, etc.) et doit convaincre les paysans d'abandonner progressivement les itinéraires reposant sur la défriche-brûlis non durable. Ce second point est particulièrement complexe et spécifique à certains contextes car il est probable que la pénibilité du travail ne diminue pas, comme cela a été démontré dans l'immense majorité des programmes de lutte contre l'agriculture sur brûlis dans les trois bassins forestiers tropicaux. Mais c'est tout l'intérêt de l'approche proposée d'intégration du pilier agricole avec les autres piliers (structuration du milieu, sécurisation foncière, plan de zonage, etc).

- Les activités développées dans le cadre des divers piliers permettent un respect satisfaisant des plans de zonage
- Les interactions entre piliers doivent être particulièrement approfondies et judicieuses, notamment en ce qui concerne (i) la structuration du milieu notamment au niveau des Comités de concertation (CARG, plateformes de développement, etc), et (ii) les mesures incitatives (PSE, appuis agricoles, sécurisation foncière, etc)

Risque :

Capacité à recenser et valoriser les expériences pertinentes, à analyser les leçons apprises et à diffuser largement les bonnes pratiques dans le milieu agricole jusqu'à la base

Stratégie d'atténuation

Travailler main dans la main avec les diverses parties prenantes, et en tout premier lieu les réseaux d'organisations paysannes congolaises, acteurs influents du secteur. Celles-ci sont en effet les seules organisations pouvant réellement faire le lien entre le paysannat congolais, dont elles font partie et qu'elles représentent, et le niveau décisionnel national. Il s'agit de pouvoir travailler et discuter ensemble sur des mesures et itinéraires techniques, branchées sur les réalités congolaises et pragmatiques, allant dans le sens de l'agriculture durable, sédentaire hors des forêts ou ayant un impact plus limité sur celles-ci. Ces organisations sont des acteurs centraux pour faire remonter les informations et expériences pertinentes de la base, participer à la réflexion sur les mesures et itinéraires techniques à expérimenter dans le cadre des programmes intégrés, et assurer une sensibilisation et une diffusion massive des pratiques agricoles plus durables.

Risque

Manque de bonne coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle

Stratégie d'atténuation

Une attention particulière est déjà portée à la participation active du pouvoir coutumier dans la réforme au niveau national. Cet effort sera clairement très important également dans le cadre du présent processus, dans le sens où la thématique ciblée par la REDD+ vise la sécurisation du foncier rural et notamment à créer des liens entre droit positif et droit coutumier, sans vouloir éliminer ce dernier. L'expérimentation des interventions foncières se fera de plus dans le cadre d'interventions intégrées de développement vert, ce qui facilitera d'autant plus le développement de bonnes relations avec les communautés locales de manière générale et les autorités politico-administratives et coutumières au niveau provincial, territorial et local.

Risque

Les consortiums mettant en œuvre les programmes intégrés ne couvrent pas de manière satisfaisante le champ de compétences requises pour leur bonne mise en œuvre

### Stratégie d'atténuation

Les documents développés pour l'appel à proposition présenteront la logique transversale et intégrée des programmes et l'étendue des compétences nécessaires. Un accès facile aux documents de référence sera assuré, tels que la stratégie-cadre nationale REDD+, le présent plan d'investissement et tout autre document jugé pertinent.

Les montants des programmes intégrés doivent être suffisants pour accommoder plusieurs organisations apportant des compétences diverses couvrant le champ requis.

### Risque

Les diverses organisations composant les consortiums mettant en œuvre les programmes intégrés n'ont pas la capacité d'assurer une mise œuvre réellement intégrée et coordonnée des divers piliers thématiques.

### Stratégie d'atténuation

Les orientations stratégiques apportées par le niveau national dans le cadre de l'OS2 (foncier, agriculture, etc) aident à assurer des modules thématiques de qualité dans les programmes proposés, et une bonne compréhension des intégrations attendues et possibles entre piliers.

Les organisations composant les consortiums devront justifier leur capacité à se coordonner. L'expérience du programme CARPE souligne les défis mais aussi l'intérêt de ce type d'approche.

### Risque

Manque de capacités pour mettre en œuvre à l'échelle de Territoires des expériences développées à plus petite échelle

### Stratégie d'atténuation

Partenariats avec les ONG nationales et internationales, et développement progressifs de sociétés de services, en particulier nationales, telles que NOVACEL en mesure d'encadrer techniquement les acteurs locaux

| PILIER / THEME (et lien avec actions de la SN REDD+)               | Indicateurs d'effet  | Situations de référence  | Cibles  | Sources de vérifications   | Facteurs contextuels clefs   |
|--|--|--|---|--|--|
| AT /<br>MISE EN ŒUVRE<br><br>(7/8/9/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19) | 1 - Plans de zonage au niveau Territoire et local existants        | Début 2013 : Quelques rares plans de zonage dans quelques Territoires ou terroirs villageois n'intégrant pas ou que partiellement les préoccupations REDD+ (à l'exception de certaines zones CARPE et dans la zone pilote du Mai Ndombe) | Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré : schémas territorial et local d'AT existants et respectés de manière satisfaisante (diminution de l'intensité des tendances de déforestation)  | 1/ Rapport de mise en œuvre des Programmes intégrés<br>2/ Schéma Territorial d'AT<br>3/ Schéma local d'AT<br>4/. Rapports des séances de concertation<br>5/ Plans de développement locaux<br>6/ Rapports de mise en œuvre des plans de développement local | Quelques expériences pilotes sur lesquels se baser en termes d'AT au niveau local (WWF, AWF, RRN etc) et territorial (ISCO)<br>Nécessité de bâtir des méthodes/outils d'intervention simples assorties de normes de qualité, nécessité de bien suivre la mise en œuvre   |
| FONCIER /<br>MISE EN ŒUVRE*  | 2 - Niveau de sécurisation du foncier rural amélioré               | Au niveau local début 2013 : quasi-inexistence des titres fonciers et gestion par la chefferie, avec conflits fonciers récurrents encombrants les tribunaux  | Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré: terroirs villageois clarifiés et si possible sécurisés, outils et méthodologies proposées évaluées et retour d'expérience réalisé au niveau national   | 1. Rapport de mise en œuvre des Programmes intégrés<br>2/ CR des réunions CARG/CFP<br>3/ Chartes foncières locales<br>4/ Documents de sécurisation foncière  | Zones de projet a priori vastes et nombreuses parties prenantes à impliquer sur le terrain, notamment les groupes marginalisés qui sont les plus difficiles à atteindre<br><br>Nécessité de travailler à la fois avec les services des titres et la chefferie locale afin de ne pas bloquer le processus   |
| AGRI<br>(5/6/7/13/15/16/17/18/19)                                  | 3 - Niveau de durabilité de la production agricole                 | Au niveau territorial début 2013 : 100% des producteurs pratiquent l'agriculture traditionnelle sur défriche-brûlis  | Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré après trois ans de mise en œuvre : au moins 20% des agriculteurs touchés pratiquent une agriculture plus durable (itinéraires culturels alternatifs à la défriche-brûlis ou ayant un impact réduit) | 1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés<br>2/ Rapports du SNSF<br>3/ Rapports du Moabi   | Expériences ponctuelles dans le pays : agronomie s'appuyant sur des processus écologiques (AGRA, ICRAF), culture en allées / en assiettes sous tapis vert (Univ. de Kisangani), agroforesterie (Mampu, Ibi), etc.<br>Nécessité de renforcer la structuration du monde paysan, l'accès aux semences améliorées, au crédit agricole, la recherche et la vulgarisation agronomique, la commercialisation des produits |
| FORET /<br>CADRE JURIDIQUE<br>(A1/2/8/24/25;A3/28/20/21)           | 2 - Niveau de durabilité de l'exploitation forestière (artisanale) | Au niveau territorial début 2013 : plans d'aménagement forestier peu développés (exploitations industrielles) ou inexistants (artisanales)   | Sur l'ensemble des six Programmes REDD+ intégrés après trois ans de mise en œuvre : 18 plans d'aménagement (2 modèles : forêts des communautés locales et petites concessions collectives) mis en œuvre   | 1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés<br>2/ Plans d'aménagement<br>3/ Rapports du SNSF<br>4/ Rapports du Moabi   | Faibles capacités de développer et mettre en œuvre des plans d'aménagement forestier du fait de l'absence de données d'inventaires forestiers, du coût difficile à supporter pour des petits exploitants et communautés locales, du faible niveau de formation, et de l'absence de vision long terme dans un contexte d'insécurité<br>Pas d'intérêt puisque contrôle nul.  |

| PILIER / THEME (et lien avec actions de la SN REDD+) | Indicateurs d'effet   | Situations de référence  | Cibles   | Sources de vérifications   | Facteurs contextuels clefs  |
|--|---|--|--|--|---|
| <b>FORET / CONTRÔLE</b><br>(A9/10/11/12/13/22)       | 3 - Niveau de fonctionnalité des services de contrôle des activités forestières | Au niveau territorial début 2013 : faible capacités de contrôle favorisant l'exploitation illégale                 | Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré entre 2014 et la fin du programme (surtout pour les Territoires ayant de la forêt dense humide) : services fonctionnels aptes à contrôler la légalité de l'exploitation (état de lieux en 2014, suivi après) | 1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés<br>2/ Rapports de l'observateur indépendant FLEGT<br>3/ Rapports du SNSF<br>4/ Rapports du Moabi | Inscrit dans le PAG 2012-2016 (renforcer les capacités institutionnelles, humaines, logistiques et financières du secteur forestier). La Commission de conversion des titres exige un état des lieux de toutes les concessions convertibles en 2014<br><br>Faibles salaires des fonctionnaires de l'Etat couplé à la banalisation de la corruption dans la vie quotidienne, acceptation du détournement des services publics comme mode d'enrichissement<br><br>Contrôle FLEGT concernant essentiellement les bois d'export formel, alors que l'essentiel du bois exploité est destiné à la consommation nationale ou à l'export informel dans la sous-région |
| <b>FORET / PLANTATIONS</b> : (C2/6)                  | 4 - Surfaces reboisées autour des grands centres urbains du pays                | Au niveau national début 2013 : très faible surface reboisée (moins de 9 000 ha reboisés depuis 1990 dans le pays) | A travers l'ensemble des Programmes REDD+ intégrés entre 2013 et 2016 : au moins 14 000 ha de reboisement (plantations pures et culture mixte/agroforesterie), en contribution à l'objectif de 250 000 ha/an (PAG)                                       | 1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés<br>2/ Rapports du SNSF<br>3/ Rapports du Moabi   | Inscrit dans le PAG 2012-2016 (3 millions d'hectares reboisés d'ici 2025, soit 250 000 ha/an)   |

| PILIER / THEME (et lien avec actions de la SN REDD+) | Indicateurs d'effet   | Situations de référence  | Cibles  | Sources de vérifications  | Facteurs contextuels clefs  |
|--|---|--|---|---|---|
| <b>ENERGIE / MISE EN ŒUVRE (4/5/6/7/9)</b>           | 6 - Niveau de durabilité de l'approvisionnement énergétique des ménages   | Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré début 2013 : sources peu diversifiées (95% de bois énergie), approvisionnement peu durables et rendements peu efficaces dans la filière bois énergie | Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré après trois ans de mise en œuvre : diversification des sources, amélioration de la durabilité et des rendements dans la filière bois-énergie  | 1/ Rapport de mise en œuvre des Programmes intégrés<br>2/ Rapports de suivi des filières bois-énergie locales<br>3/ Bilan de l'énergie                  | Indicateurs inscrits dans le PAG 2012-2016 : substituer progressivement le bois et le charbon de bois d'origine non durable par des sources d'énergies durables et renouvelables<br><br>Nombreuses expériences pilotes sur lesquelles se baser à travers le pays, travaux récents menés dans le cadre du FIP  |
| <b>DEMO / PLANNING FAMILIAL (1/2/3/6/7)</b>          | 5 - Niveau d'accès aux services de planning familial et aux contraceptifs | Au niveau territorial en 2013 : faible accès au planning familial (38% des zones de santé) et aux contraceptifs (5,4% au niveau national)  | Au niveau de chaque programmes REDD+ intégré après trois ans de mise en œuvre : 76% des zones de santé avec planning familial >17% de taux d'accès aux contraceptifs (moyenne subsaharienne)  | 1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés<br>2/ Rapports d'activités des services locaux du Ministère de la santé<br>3/ Enquêtes PNUD et/ou UNFPA | Barrières sociales et culturelles non connues (concernant le planning familial) et effort de long terme (par ex : cas de la Thaïlande où la transition démographique a été rapide avec baisse d'1 enfant par femme tous les 5 ans)<br><br>Effets en termes de croissance économique (par ex : 20% de la croissance 1960-1995 en Asie de l'Est attribuable à la réduction de la fécondité et 1,3 USD de réduction du coût des naissances pour 1 USD d'investissement dans le planning familial - source : UNFPA)<br><br>Zones de projet a priori vastes et bénéficiaires potentiels nombreux |
| <b>DEMO / PROMOTION DU GENRE (4/5)</b>               | 6 - Niveau d'accès des femmes à l'éducation                               | Au niveau territorial en 2013 : faible taux de scolarisation des filles dans le primaire (39% au niveau national) et faible taux d'alphabétisation des femmes (38% au niveau national)           | A travers l'ensemble des Programmes REDD+ intégrés entre 2013 et 2016 : contribuer à scolariser 12 000 filles dans le primaire (contribution à l'objectif national : 50% en 2016*) et contribuer à alphabétiser 12 000 femmes (contribution à l'objectif national : 90% en 2016*) | 1/ Rapports d'activités des Programmes REDD+ intégrés<br>2/ Rapports d'activités des services locaux du Ministère de l'éducation                        | Barrières sociales et culturelles non connues (concernant l'éducation des filles et l'émancipation des femmes) et effort de long terme<br><br>Zones de projet a priori vastes et bénéficiaires potentiels nombreux  |

## 6. Programmes proposés

### 6.1. Calendrier estimatif des décaissements 2013-2016

| #     | Programme                           | Dates |      | Montants des décaissements (en kUSD/an) |               |               |               | TOTAL         |                |
|-------|-------------------------------------|-------|------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
|       |                                     | Début | Fin  | 2013                                    | 2014          | 2015          | 2016          |               |                |
| P1.1  | "Outils REDD+"                      | 2013  | 2015 | 6 000                                   | 5 000         | 4 000         |               | 15 000        |                |
| P1.2  | "Capacités institutionnelles REDD+" | 2013  | 2015 | 2 000                                   | 6 000         | 4 000         |               | 12 000        |                |
| P2.1  | "AT"                                | 2013  | 2015 | 12 000                                  | 9 300         | 6 700         |               | 28 000        |                |
| P2.2  | "Foncier"                           | 2013  | 2015 | 4 000                                   | 3 000         | 3 000         |               | 10 000        |                |
| P2.3  | "Energie"                           | 2013  | 2015 | 4 500                                   | 3 800         | 2 700         |               | 11 000        |                |
| P.2.4 | « Agriculture »                     | 2014  | 2016 | 5 000                                   | 3 000         | 2 000         |               | 10 000        |                |
| P3.1  | "Modèle A <sup>8</sup> "            | 2014  | 2016 | 8 000                                   | 14 000        | 16 000        |               | 38 000        |                |
| P3.2  | "Modèle B"                          | 2014  | 2016 |   | 8 000         | 14 000        | 16 000        | 38 000        |                |
| P3.3  | "Modèle C"                          | 2014  | 2016 |   | 8 000         | 14 000        | 16 000        | 38 000        |                |
|       |                                     |       |      | <b>DECAISSEMENTS</b>                    | <b>38 200</b> | <b>71 500</b> | <b>60 300</b> | <b>30 000</b> | <b>200 000</b> |

Le tableau ci-dessus a été bâti avec les hypothèses (simplificatrices) suivantes :

- durée moyenne de décaissements de trois ans par Programme<sup>9</sup> ;
- décaissements légèrement décroissants (de 10% à 20% en moins par an sur trois ans) pour tous les Programmes afin de tenir compte des investissements initiaux ;
- montant de décaissement d'environ 40 MUSD pour l'année 2013 ;

<sup>8</sup> En fonction des budgets ajustés des programmes intégrés (à effectuer après la sélection finale des zones) il est possible d'ajouter un programme intégré additionnel en respectant le budget total.

<sup>9</sup> Hypothèse forte pour les Programmes intégrés REDD+, étant donné que les changements de pratiques dans le milieu rural nécessitent un accompagnement dans la durée... Néanmoins, des extensions de ces Programmes, via la reprogrammation des reliquats dans le cycle d'investissement post-2016, sont a priori possibles.

- montant de décaissement volontairement réduit pour 2016, dans l'hypothèse où certains Programmes engagés en 2013 étaient étendus d'un an et que des décaissements devaient être reportés en 2016 ;
- montant « moyen » par Programme intégré REDD+ de 21 MUSD. Le montant par Programme intégré REDD+ sera estimé plus finement une fois connue la sélection finale des zones pilotes et les caractéristiques clefs de ces zones (surface totale, surface forestière, densité de population, facteurs directs et indirects de pression sur les forêts, etc.)

Les sections suivantes présentent les activités potentielles proposées. Ces activités et les budgets correspondants seront révisés dans le cadre de la programmation.

## 6.2. OS1 - Programme 1.1 « Outils REDD+ »

| <b>P1.1 "Outils REDD+" - Opérationnaliser le SNSF et le CGES et d'autres outils au niveau des Programmes intégrés REDD+</b> |  |                              |                          |   |
|---|--|------------------------------|--------------------------|---|
| #   | Activités principales proposées  | Lien avec Indic. de résultat | Budgets indicatifs (k\$) | Partenaires potentiels  |
| 1   | Contribuer à rendre fonctionnel TerraCongo (inventaire des changements de surface)   | OS1 #1                       | 5,3                      | <b><i>DIAF, DDD, FCPF, FAO, PNUD, JICA, Université de Kisangani, Université de Kinshasa, WCS, WWF (projet lidar), VCS, CCBS</i></b> |
| 2   | Contribuer à rendre fonctionnel l'Inventaire forestier national - IFN (inventaire des valeurs de biomasse et carbone)  | OS1 #1                       | 4,8                      |   |
| 3   | Contribuer à rendre fonctionnel l'Inventaire de gaz à effet de serre (IGES) sur le secteur de l'utilisation des terres ("LULUCF")  | OS1 #1                       | 4,1                      |   |
| 4   | Contribuer à rendre fonctionnel le CGES et d'autres outils REDD+ (MRV des co-bénéfices et de leur partage, sur la base de la SESA, du principe CLIP et de règles sur le partage des bénéfices) | OS1 #1                       | 0,8                      |   |
|   |  |                              | <b>15 000*</b>           |   |
| *Budget indicatif   |  |                              |                          |   |

En vue d'assurer l'harmonisation entre les phases de préparation et d'investissement à la REDD+, le Secrétariat Exécutif devra s'assurer que les directions techniques du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, y compris la Coordination nationale REDD+, seront impliquées lors de la programmation du produit 1.1 du Plan d'Investissement, portant sur les Outils REDD+.



**6.3. OS1 - Programme 1.2 « Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la REDD+ »**

| <b>P1.2 "Capacités institutionnelles REDD+"</b> |   |                                     |                                 |   |
|---|---|-------------------------------------|---------------------------------|---|
| <b>#</b>  | <b>Activités principales proposées</b>  | <b>Lien avec Indic. de résultat</b> | <b>Budgets indicatifs (k\$)</b> | <b>Partenaires potentiels</b>   |
| 1   | Mettre en place des procédures (i) d'alignement afin de rendre "compatibles" avec la REDD+ les investissements publics et ceux issus d'APD traditionnelle et privés et (ii) incitatives pour lever de nouveaux financements REDD+ publics et privés   | OS1 #2                              | 1 000                           | PNUD, NORAD et NCFI, BM, CIFOR, etc Opérateurs (avec appui du comité technique et du SE du Fonds) |
| 2   | Mettre en place des procédures anti-corruption (analyse des risques de corruption, plan d'atténuation, priorisation des actions pour 2014-2016)   | OS1 #2                              | 5 000                           |   |
| 3   | Renforcement des capacités des gestionnaires congolais du Fonds et des porteurs nationaux de Programmes en vue d'opérationnaliser les fenêtres 2 et 3 du Fonds  | OS1 #3                              | 4 500                           |   |
| 4   | Capitaliser les succès/échecs de la mise en œuvre de la REDD+   | OS1 #3                              | 600                             |   |
| 5   | Soutenir le processus d'engagement communautaire (communautés locales, autorités locales, peuples autochtones, femmes, jeunes, etc., pouvoirs publics, opérateurs privés, ONG) dans l'opérationnalisation de la REDD+ : planification, mise en œuvre et suivi des activités REDD+ de terrain (avec application du CLIP) | OS1 #4                              | 900                             |   |
| 6   | Tisser liens avec les organisations paysannes congolaises afin d'établir une dynamique de coopération et d'échange  | OS1#4                               | A confirmer                     |   |
|   |   |                                     | <b>12 000</b>                   |   |

#### 6.4. OS2 - Programme 2.1 « AT »

| <b>P2.1 "AT" - Planifier l'utilisation des terres pour favoriser la gestion durable des RN et réduire la pression sur les forêts</b> |   |                              |                          |  |
|--|---|------------------------------|--------------------------|--|
| #  | Activités principales proposées   | Lien avec Indic. de résultat | Budgets indicatifs (k\$) | Partenaires potentiels   |
| 1  | Appuyer la mise en place d'une structure de pilotage efficace des schémas d'aménagement du territoire et d'un dispositif opérationnel de la mise en œuvre des SAT   | OS2 #1 et 2                  | 15 000                   | UN-Habitat, AFD, GIZ, USFS, IGN-FI, Oil, Gas and Mining Policy Division / World Bank, Consortium Moabi (pour l'aspect normes mines et hydrocarbures) IIASA, UCL, AWF, WCS, WWF, RRN, ONG CISCO |
| 2  | Appuyer l'élaboration et la validation des SAT au niveau national en donnant des orientations stratégiques sur la vocation des terres et au niveau provincial en fournissant des affectations plus précises | OS2 #1                       | 10 000                   |  |
| 3  | Adopter et faire respecter des normes REDD+ pour les investissements miniers et pétroliers en zone forestière et monter des PPP pour tester   | OS2 #1                       | 3 000                    |  |
|  |   |                              | <b>28 000</b>            |  |

6.5. OS2 - Programme 2.2 « Foncier »

| <b>P2.2 "Foncier" - Sécuriser le foncier des communautés rurales pour favoriser la gestion durable des RN et réduire la pression sur les forêts</b> |  |                              |                          |  |
|---|--|------------------------------|--------------------------|--|
| #   | Activités principales proposées  | Lien avec Indic. de résultat | Budgets indicatifs (k\$) | Partenaires potentiels   |
| 1   | Contribuer à rendre fonctionnelle la Commission nationale spécifique aux droits fonciers des communautés   | OS2 #3                       | 400                      | UN-Habitat, CODELT, ONG Justice et Démocratie, Forum des amis de la terre, CONAPAC, COPACO, Coalition des ONG belges AGRICONGO |
| 2   | Contribuer à rendre fonctionnels les Conseils consultatifs provinciaux (CCP) des Provinces dans lesquelles sont mis en œuvre des Programmes REDD+ intégrés et adopter des édits provinciaux sur le foncier | OS2 #3                       | 1 000                    |  |
| 3   | Contribuer à rendre fonctionnels les Conseils agricoles et ruraux de gestion (CARG) au niveau des Territoires  | OS2 #4                       | 1 800                    |  |
| 4   | Contribuer à rendre fonctionnelles les Commissions foncières paritaires (CFP) au niveau des chefferies ou des secteurs   | OS2 #4                       | 5 800                    |  |
| 5   | Contribuer à la mise en place d'un système d'archivage des documents fonciers en recourant aux NTIC et archiver ces documents  | OS2 #4                       | 1 000                    |  |
|   |  |                              | <b>10 000</b>            |  |

## 6.6. OS2 - Programme 2.3 « Energie »

| <b>P2.3 "Energie" - Diminuer la part de bois-énergie non renouvelable dans le bilan énergétique national</b> |   |                              |                          |   |
|--|---|------------------------------|--------------------------|---|
| #  | Activités principales proposées   | Lien avec Indic. de résultat | Budgets indicatifs (k\$) | Partenaires potentiels  |
| 1  | Intégrer le secteur bois-énergie dans la politique nationale  | OS2 #5                       | 400                      | Min. Energie, FIP (BM/BAD), GIZ, UE, Opérateurs du Fonds, CIRAD, CIFOR, WWF |
| 2  | Mettre en place des plans d'approvisionnement en bois énergie par grands bassins de consommation    | OS2 #5                       | 1 000                    |   |
| 3  | Accroître le taux d'utilisation des techniques de carbonisation améliorée                           | OS2 #6                       | 2 400                    |   |
| 4  | Accroître le taux d'utilisation des foyers améliorés  | OS2 #6                       | 3 900                    |   |
| 5  | Promouvoir des énergies renouvelables (ENR) alternatives au bois énergie et peu coûteuses (USD/kWh) | OS2 #6                       | 3 300                    |   |
|  |   |                              | <b>11 000</b>            |   |

## 6.7. OS2 - Programme 2.4 « Agriculture »

| <b>P2.3 "Agriculture" – Promotion d'une agriculture durable</b> |  |                              |                          |                        |
|---|--|------------------------------|--------------------------|------------------------|
| #   | Activités principales proposées  | Lien avec Indic. de résultat | Budgets indicatifs (k\$) | Partenaires potentiels |
| 1   | Appui la définition du cadre légal et réglementaire pour favoriser une agriculture durable   | OS2 #5                       | 3 000                    |                        |
| 2   | Appuyer le cadrage global et de la supervision des interventions à réaliser dans le cadre des composantes agricoles des programmes intégrés  | OS2 #5                       | 2 000                    |                        |
| 3   | Valorisation et vulgarisation des techniques d'agriculture durable et de sédentarisation de l'agriculture, notamment en savane, y compris grâce aux leçons apprises des programmes intégrés et autres interventions pertinentes. | OS2 #5                       | 5 000                    |                        |
|   |  | TOTAL                        | <b>10 000</b>            |                        |

### 6.8. OS3 - Programme 3.1 à 3.6 « Programmes intégrés REDD+ »

NB : Ci-dessous sont présentées l'ensemble des activités possibles au niveau d'un Programme Intégré REDD+. Bien évidemment, la liste des activités retenues et les coûts afférents à chaque activité seront différents pour chaque Programme Intégré REDD+ et dépendront de l'étendue des besoins, eux-mêmes dépendant (i) des facteurs directs et indirects de déforestation propres à chaque Zone et (ii) nombre de ménages à impliquer, des surfaces agricole ou forestières à couvrir, etc. Tous les coûts sont estimés sur 36 mois, avec des données moyennes sur les Zones pré-identifiées (Cf. Annexe 2 : Modélisation) : surface totale de 1,5 Mha, surface forestière de 1,17 Mha, population de 433 000 habitants. Les partenaires potentiels de mise en œuvre n'ont pas été mentionnés ici, car ceci dépend principalement du choix des Zones qui seront finalement retenues.

| <b>P.3.x : Mettre en œuvre la REDD+ de façon intégré et juridictionnelle dans le(s) Territoire(s) x, Province x</b> |  |                              |                          |
|---|--|------------------------------|--------------------------|
| #   | Activités principales proposées  | Lien avec Indic. de résultat | Budgets indicatifs (k\$) |
| 1   | Mobiliser une équipe de projet (chef de projet, chefs d'équipe, animateurs polyvalents et locaux, personnel de soutien, frais généraux) pour la mise en œuvre des activités de terrain | Transversal                  | 2 100                    |
| 2   | Contribuer à rendre fonctionnel le Conseil agricole rural de gestion (CARG) territorial et les organisations de producteurs agricoles (OPA)  | OS3 #1                       | 3 100                    |
| 3   | Contribuer à la dynamisation des filières et la commercialisation des produits agricoles   | OS3 #1                       | 3 200                    |
| 4   | Contribuer à accroître le taux d'accès des paysans aux services bancaires  | OS3 #1                       | 1 900                    |
| 5   | Contribuer à développer et vulgariser des itinéraires techniques agricoles durables  | OS3 #1                       | 1 400                    |
| 6   | Contribuer à rendre fonctionnelle la filière de sélection, multiplication et distribution de semences vivrières  | OS3 #1                       | 2 600                    |
| 7   | Contribuer au développement de l'aménagement de l'exploitation forestière artisanale et communautaire  | OS3 #2                       | 900                      |
| 8   | Rendre fonctionnels les services de contrôle des activités forestières et accroître la transparence dans la filière et la traçabilité des bois   | OS3 #3                       | 100                      |
| 9   | Augmenter les surfaces reboisées et régénérées (RNA) autour des grands centres urbains du pays   | OS3 #4                       | 3 000                    |
| 10  | Contribuer à améliorer l'accès aux services de planning familial et aux contraceptifs  | OS3 #5                       | 1 200                    |

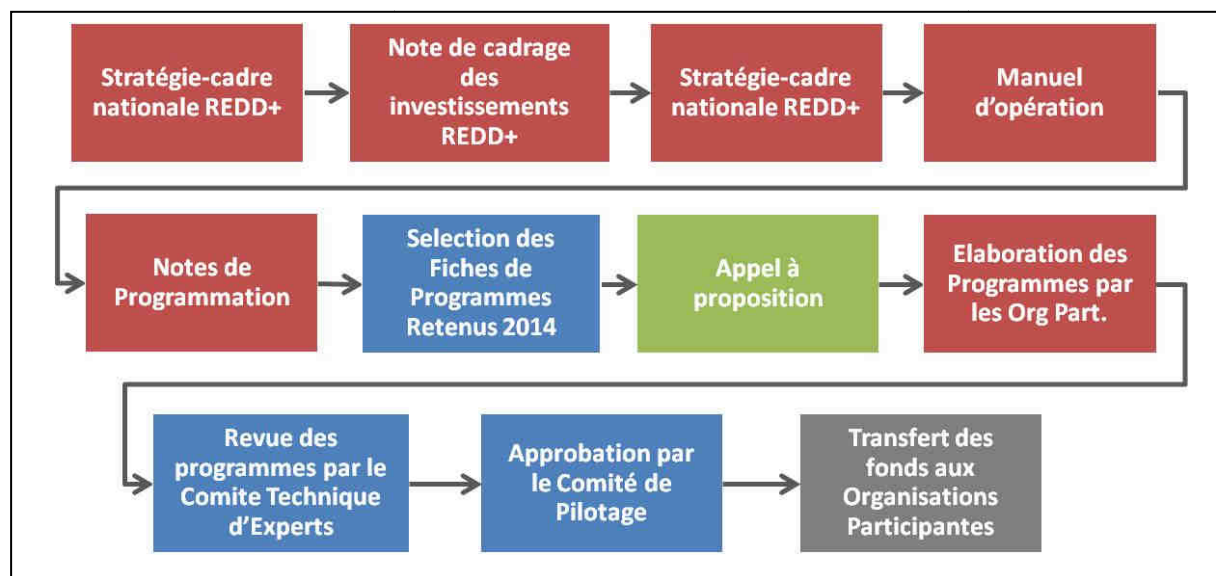
|    |  |        |               |
|----|--|--------|---------------|
| 11 | Contribuer à augmenter l'accès à l'éducation des femmes  | OS3 #6 | 1 500         |
| 12 | Faire l'état des lieux de l'utilisation actuelle des terres, élaborer des scénarios d'utilisation des terres (BaU et REDD+) et un schéma territorial d'aménagement | OS2 #2 | 3 000         |
|    |  |        | <b>21 000</b> |

## 7. Séquençage de la programmation et de la mise en œuvre

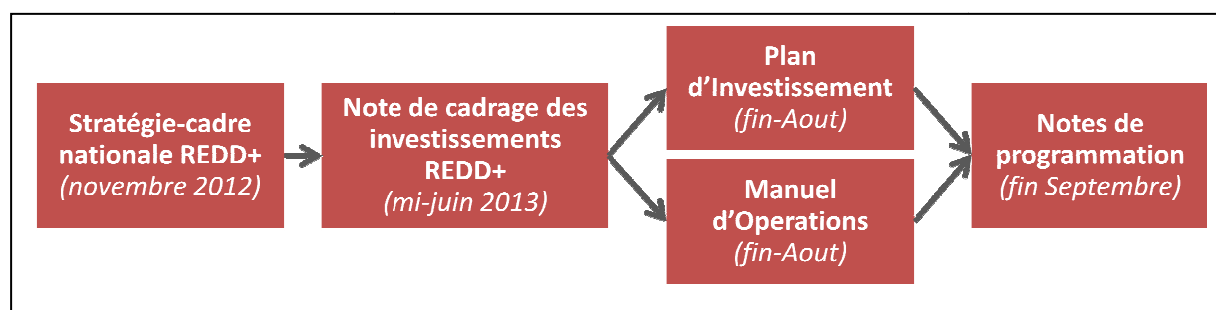
Tel qu'évoqué dans la partie précédente, de nombreux programmes vont être développés et mis en œuvre dans le cadre la REDD+. L'objectif est d'opérationnaliser et de capitaliser le Fonds national REDD+ d'ici fin 2013, ce qui laisse très peu de temps pour le travail de programmation (qui doit permettre la mobilisation financière). Un séquençage pragmatique de la programmation et de la mise en œuvre des programmes est donc nécessaire.

### 7.1. Cycle de programmation

Le cycle de programmation dans le cadre du Fonds national REDD devrait *a priori* être comme suit :



Mais compte-tenu des fortes contraintes en termes de temps si on veut être à même de lancer les premiers investissements REDD+ début 2014, un cycle de programmation intérimaire a été validé par le Comité de cadrage du Fonds national REDD+ pour ce premier cycle de programmation. Parmi les principales modifications, le Plan d'Investissement et le manuel d'Opération sont en fait développés en parallèle, et l'appel à propositions est remplacé par un appel à manifestation d'intérêt restreint permettant un développement accéléré de documents de programme :



Le cycle de programmation classique, impliquant des appels à propositions ouverts, sera suivi dès le cycle de programmation suivant.

### 7.2. Une approche phasée

La conception de programmes REDD+ suffisamment élaborés pour déclencher les premiers investissements nécessite le renforcement progressif des capacités en phase avec un calendrier de programmation réaliste. Dans le cadre d'un cycle de programmation de 10-12 programmes d'envergure, il est recommandé de développer au cours de la première année des programmes pilotes test dans le cadre d'une première allocation.

Ce cycle de programmation initial devra donc être réalisé au cours de la première année afin de matérialiser les premiers investissements, suivie d'autres cycles de programmation en fonction des fonds sécurisés et des besoins identifiés. Une telle approche phasée permet de prendre en compte les leçons des phases de programmation précédentes, de tester les capacités des partenaires et d'élargir progressivement la base de partenaires. Des réallocations budgétaires sont de plus possibles d'un cycle de programmation à l'autre, par exemple pour consolider des programmes performants mais également clôturer les programmes sous-performant si nécessaire.

Le Plan d'investissement propose un calendrier détaillé pour le cycle de programmation lié à des allocations budgétaires anticipées et la nécessité de maintenir un taux de décaissement optimum. Il propose également des principes de programmation notamment sur l'envergure des programmes, la concentration des ressources, et le scope des activités.

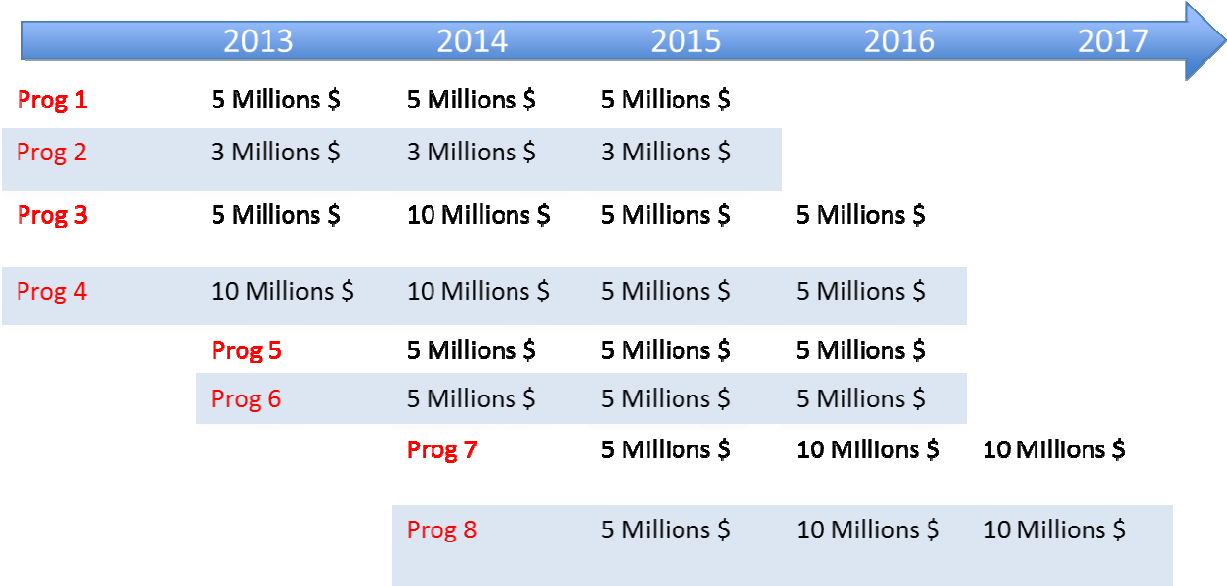


Figure 8: Exemple type de cycle de programmation et d'allocations budgétaires annuelles

**7.3. Définition des priorités programmatiques pour 2013**

Tel qu'évoqué précédemment, il faut donc définir clairement les programmes prioritaires devant être développés cette année pour être lancés dès début 2014.

Les critères suivants sont proposés pour définir les priorités :

**Priorités du Gouvernement**

- **Indicateurs REDD+ dans la Matrice de gouvernance économique** : dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), le Gouvernement a défini en 2010, en partenariat avec la Banque



Mondiale et le FMI, une matrice de gouvernance économique devant permettre de cadrer et suivre les réformes dans le domaine de la gouvernance. Une nouvelle version de cette matrice a été validée en mai 2013, incluant notamment des indicateurs REDD+ directement pertinent pour la programmation<sup>10</sup> :

« En conformité avec la stratégie-cadre nationale REDD+ adoption d'un schéma national d'aménagement du territoire »

« En conformité avec la stratégie-cadre nationale REDD+, définition des réformes foncières nécessaires à l'accompagnement de zones de développement économique et à la réalisation d'initiatives pilotes REDD+ »

« Adoption des normes REDD+ pour les investissements miniers et des hydrocarbures dans les zones forestières<sup>11</sup> »

Ces indicateurs engagent directement le Gouvernement vis-à-vis de la communauté internationale ; il est donc essentiel que ces chantiers avancent au plus vite, d'autant plus qu'il s'agit de chantiers conséquents et de moyen-terme. Les chantiers associés à ces indicateurs sont donc strictement prioritaires. Des feuilles de route vont être développées afin de préciser ces chantiers, notamment en termes de coûts, de durée, de méthodologie à suivre, afin d'avoir les éléments à intégrer au plan d'investissement et surtout lancer l'élaboration des documents de programmes qui devra être finalisée d'ici la fin de l'année.

- **Programme d'action du Gouvernement** : De nombreuses activités proposées dans le tableau de la section 4.2 contribuent directement au Programme d'Action du Gouvernement 2012-2016, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

#### **Priorités REDD+**

- **Accompagnements des investissements REDD+** : certaines activités doivent permettre d'accompagner la bonne mise en œuvre des investissements proposées, tel que l'appui au développement et au fonctionnement des outils REDD+. De telles activités devraient donc être lancées rapidement.
- **Lancement rapide** : certaines activités peuvent être lancés de manière plus rapides que d'autres, parce que s'appuyant sur des dynamiques en cours ou parce que les travaux de définition de ces chantiers ont déjà commencé. Ces activités permettent ainsi un lancement rapide des interventions en 2013 avec les premiers financements.
- **Activités préalables à d'autres interventions ou avec des contraintes de calendrier** : certaines activités doivent permettre de cadrer la mise en œuvre d'autres activités (études etc) ou doivent se caler sur des processus en cours ne pouvant être retardé.
- **Impact REDD+** : certaines activités ont un impact plus ou moins important en termes de REDD+. Bien que ce ne soit pas nécessairement un critère de priorité pour la programmation, c'est cependant un critère important.
- **Renforcement d'activités REDD+ existantes** : certaines activités proposées vont permettre de renforcer des activités REDD+ existantes, tel que le FIP. Il ne s'agit pas non plus nécessairement d'un critère de priorité pour la programmation, mais c'est cependant un critère utile à la réflexion.

<sup>10</sup> Un indicateur supplémentaire a trait à la publication mensuelle des progrès de la phase de préparation, et un autre à l'opérationnalisation du Fonds national REDD+.

<sup>11</sup> « Pour encadrer les investissements miniers et pétroliers qui seraient effectués dans les zones forestières »

Ces diverses considérations seront analyser dans les notes de programmation.

**Annexe 1 : Tableaux synthétiques des grands types d'interventions par pilier proposés dans la stratégie-cadre nationale REDD+**

| <b>Piliers sectoriels</b> |   |
|---------------------------|---|
| <b>Agriculture</b>        | <p>Contrôle et suivi des agro-investissements à grande échelle : Débat national, orientation des investissements &amp; pratiques de durabilité</p> <p>Cadre juridique et structuration du milieu rural</p> <p>Aménagement du territoire, planification provinciale et locale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• orientation des nouvelles implantations &amp; agriculture industrielle vers écosystèmes dégradés,</li> <li>• encadrement de l'agriculture en forêt</li> </ul> <p>Encadrement rural et renforcement des capacités (appuis conditionnés au respect d'un plan de zonage → PSE)</p>   |
| <b>Energie</b>            | <p>Augmenter énergie se substituant à bois-énergie et bois-énergie produit durablement dans et hors des forêts, maîtriser les consommations</p> <p>Analyse demande/offre, potentiel de substitution de diverses énergies (dont électricité à diverses échelles), expérimentations,</p> <p>Stratégie nationale, Plans d'approvisionnement et mise en œuvre projets (agroforesterie, foyers améliorés, etc)</p>   |
| <b>Forêt</b>              | <p><b>Gestion durable des stocks de carbone</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités transversales : Débat national, politique nationale, réforme du cadre légal, macrozonage</li> <li>• Application de la Loi : Cadre légal, contrôle, cadres de concertation, transparence information, dispositif de suivi (FLEGT)</li> <li>• Exploitation industrielle : Etat des lieux pratiques, Certification &amp; EFI, projets REDD+, accompagnement agricole</li> <li>• Exploitation communautaire : Structuration, formalisation, gestion durable</li> <li>• Exploitation artisanale : Etat des lieux pratiques, renforcement des capacités &amp; structuration</li> </ul> <p><b>Conservation des stocks de carbone</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remodeler réseau d'aires protégées</li> <li>• Renforcer la conservation communautaire et gestion collaborative des ressources naturelles</li> <li>• Atténuation des menaces et application de la loi</li> <li>• Valorisation économique des aires protégées</li> </ul> <p><b>Accroissement des stocks de carbone</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Boisement/Reboisement, dont projets agroforestiers pour alimenter les centres urbains (modèles communautaires, industriels &amp; mixtes)</li> <li>• Régénération Naturelle Assistée</li> <li>• Appuyer chaînes de valeur</li> </ul> |

| <b>Piliers habilitants</b> |  |
|----------------------------|--|
| <b>Gouvernance</b>         | <p>Information, Education, Communication</p> <p>Outils innovants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi-Evaluation mise en œuvre &amp; impact REDD+ (transparence)</li> <li>• Fonds national REDD+</li> </ul> <p>CLIP</p> <p>Participation de tous, récompense de l'effort, des résultats et compensation des restrictions d'accès aux ressources</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Réformes et application de la loi</p> <p>Harmonisation des politiques sectorielles et intégration REDD+</p> |
| <b>Aménagement</b>         | <p>Niveau macro :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre légal et institutionnel de l'aménagement du territoire</li> </ul>   |

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>du Territoire</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration participative du Schéma national &amp; Schémas provinciaux de l'aménagement du territoire</li> </ul> <p>Niveau micro :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimentation méthodologie(s) de microzonage participatif (dans le cadre de l'encadrement des investissements REDD+)</li> </ul> <p>Renforcement des capacités</p> <p><i>Pilier intégrant notamment les dimensions infrastructure et mines/hydrocarbures</i></p>   |
| <b>Foncier</b>       | <p>Amélioration du cadre légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus long terme : accompagner la réforme en profondeur du cadre légal</li> <li>• Processus court/moyen-terme: propositions adaptation cadre actuel pour identification &amp; sécurisation droits (coutumier/droit positif)</li> </ul> <p>Clarification des droits fonciers (coutumier/droit positif)</p> <p>Enregistrement des droits fonciers (outils?)</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Résolution de conflits (cadre de concertation et autres mécanismes etc)</p> |
| <b>Démographie</b>   | <p>Améliorer les connaissances</p> <p>Sensibilisation</p> <p>Accès à l'éducation, à l'emploi, au planning familial</p>   |

## **Annexe 2 : Modélisation**

1/ Couverture forestière et déforestation/dégradation passée (Cartes 1 et 3 ci-dessous) : L'Atlas FACET « *Etendue et perte du couvert forestier en RDC de 2000 à 2010* » fournit des données de déforestation historiques. Cet Atlas est une production de l'Observatoire satellitaire des forêts d'Afrique centrale (OSFAC) en collaboration avec les Universités du Dakota du Sud et du Maryland, avec l'appui de la coopération étasunienne (USAID-CARPE).

Les niveaux de déforestation historiques sont déterminés en analysant de façon exhaustive (« mur à mur ») les changements d'occupation des sols sur les périodes 2000-2005 et 2005-2010, à partir d'une mosaïque d'images Landsat ETM+. En croisant ces données avec la carte des Territoires de la RDC, il est possible de déterminer les niveaux de déforestation historiques par Territoire, sur la période 2000-2010.

Le critère retenu est la surface forestière disparue entre 2000 et 2010 (forêts primaires, secondaires et terres boisées) rapportée à la surface du Territoire. Ce ratio permet de mettre la priorité sur les Territoires forestiers où la déforestation a été la plus élevée pendant cette période.

2/ Déforestation/dégradation future (Carte 2 ci-dessous) : Une récente étude menée par l'Université catholique de Louvain (UCL) pour le compte de la FAO et de la CN REDD de RDC (Kabambe et al., à paraître) a permis de modéliser la perte de couvert forestier entre 2005 et 2035 selon un scénario de laisser faire. Le produit de base est l'Atlas FACET.

Le scénario BaU repose sur une projection de la population en 2035 et sur une hypothèse de déforestation linéaire. Il permet d'estimer les changements de couvert forestier annuels, en particulier à l'échelle des Territoires. Ces travaux ont donc permis d'accéder aux risques de déforestation (changements de couvert forestier) entre 2013 et 2016. Les projections en termes d'émissions de GES correspondantes sont basées sur un facteur d'émission moyen de 250 teCO<sub>2</sub>/ha (hypothèse conservatrice).

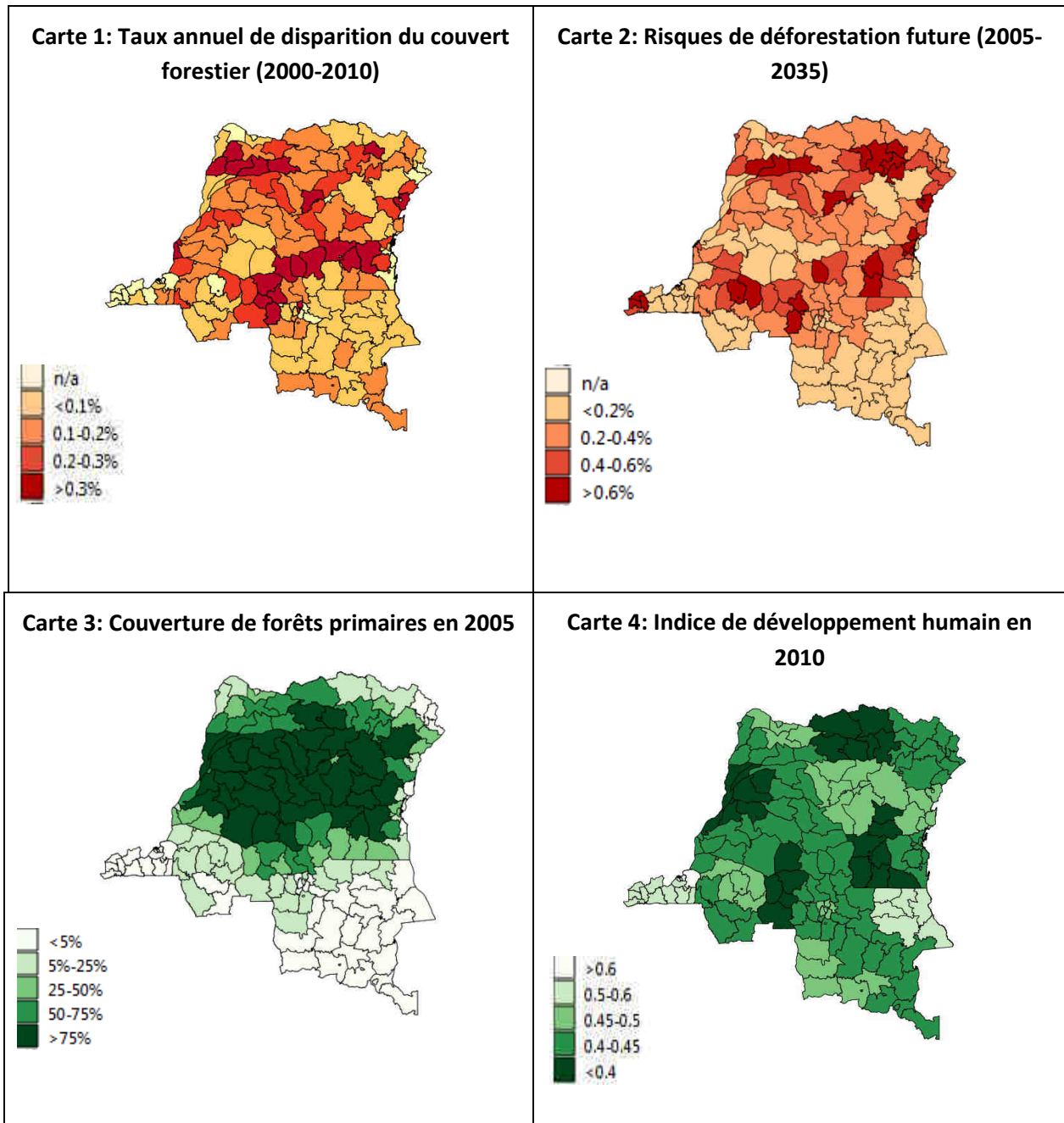
4/ Initiatives REDD+ (Carte 5 ci-dessous) : Les projets financés par le Programme d'investissement forestier – PIF (bassins d'approvisionnement en produits agricoles et bois énergie de Kinshasa, Kisangani, Mbuji-Mayi, Kananga) et le Fonds forestier pour le bassin du Congo – FFBC (dans les Provinces du Bas-Congo, Bandundu, Equateur, Orientale, Nord Kivu et Sud Kivu) ont été localisés à partir des données TerraCongo.

5/ Accessibilité (Carte 5 ci-dessous) : L'accessibilité des Territoires a été évaluée en tenant compte de l'état du réseau routier (praticabilité des routes nationales et provinciales), du réseau hydrographique (les zones navigables représentant des potentiels voies d'évacuation de produits forestiers et agricoles), du réseau aérien (afin de privilégier les zones rapidement accessibles depuis Kinshasa) ainsi que de la situation humanitaire et du niveau d'insécurité dans les Territoires (OCHA, 2013).

On a également tenu compte des futurs « Pôles de croissance » de la RDC, car ils sont susceptibles de désenclaver les Territoires. Ils ont été localisés à partir de leur définition dans le Programme d'action du Gouvernement (2012-2016) : zone Ouest (axe Kinshasa-Inga-Matadi-Banana), zone Centre (axe Ilebo-Tshikapa-Kananga-Mbuji-Mayi), zone Sud (axe Kolwezi-Likasi-Lubumbashi-Sakania), zone Est (axe Uvira-Bukavu-Goma-Beni-Bunia), zone Nord-Ouest (axe Kisangani-Bumba-Mbandaka).

6/ Opérateurs REDD+ pré-identifiés (Carte 6 ci-dessous) : Les présences d'opérateurs compétents en matière de REDD+ en général ou compétents sur un ou des piliers de la Stratégie-cadre nationale REDD+ en particulier (AT, foncier, agriculture, etc.), ont été indiquées sur la carte du pays. A ce stade il s'agit uniquement des opérateurs qui pourraient avoir un accès direct au Fonds (suivant les conditions fixées dans le Manuel d'opération du Fonds).

L'identification des opérateurs de terrain pertinents pour mettre en œuvre les Programmes intégrés dans chaque territoire (organisations paysannes, ONG, services administratifs, etc.) sera affinée lors de la phase de programmation détaillée. Par contre, compte tenu des exigences en termes d'additionnalité, les zones avec forte présence d'opérateurs ayant des cadres de résultats similaires à celui du Fonds ne seront pas priorisées afin de pouvoir identifier d'une manière précise les résultats atteints du Fonds.



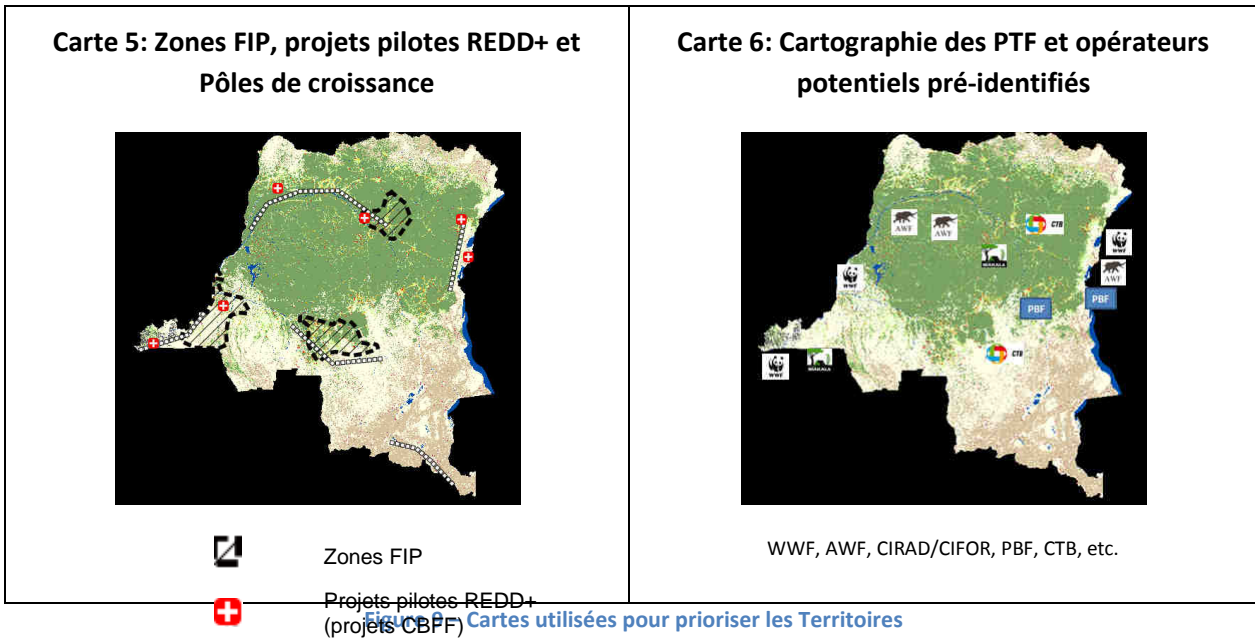


Figure 3. Cartes utilisées pour prioriser les Territoires

**→ Méthode de priorisation:**

Les différentes étapes de la présélection sont présentées ci-dessous:

- **Etape 1 :** Sélection des Territoires dont la surface est supérieure à 1 500 km<sup>2</sup>. *Source :* RGC. *Résultat :* 141 Territoires retenus. *Justification :* Les modèles de référence développés dans les Territoires de moins de 1 500 km<sup>2</sup> seraient difficilement répliquables (un Territoire moyen en RDC mesure près de 16 000 km<sup>2</sup>, soit dix fois plus). De plus, les montants à engager sur ces Territoires (au nombre de quatre) se trouveraient a priori en-dessous du seuil minimal de cinq MUSD par Programme, seuil fixé dans le Manuel d'opérations du Fonds.
- **Etape 2 :** Sélection des Territoires dont le taux de couverture de forêts primaires est supérieur à 15%. *Source :* FACET. *Résultat :* 80 Territoires retenus. *Justification :* un des principaux objectifs du Fonds étant de réduire les émissions de GES du secteur forestier dans les Territoires pilotes, ces derniers doivent présenter un potentiel carbone élevé. Le taux de couverture de forêts primaires est un bon proxy du potentiel carbone d'un Territoire, à défaut de données disponibles à l'échelle nationale (à l'heure actuelle) sur le potentiel carbone des différents types de forêts de la RDC. Le seuil de 15% est suffisamment bas pour inclure des Territoires situés dans les zones de transition forêts-savanes.
- **Etape 3 :** Sélection des Territoires dans lesquels les niveaux de déforestation historique sont les plus élevés entre 2000 et 2010. *Source :* FACET. *Résultat :* 40 Territoires retenus. *Justification :* le rapport "surface forestière disparue divisée par la surface du Territoire" permet de retenir les Territoires dans lesquels la déforestation a été la plus forte, en valeur absolue, indépendamment de la taille du Territoire.
- **Etape 4 :** Sélection des Territoires dans lesquels les risques de déforestation future sont les plus élevés entre 2005 et 2035. *Source :* UCL (sur base FACET). *Résultat :* 25 Territoires retenus. *Justification :* le rapport "disparition de surface forestière entre 2005 et 2035 divisée par la surface du Territoire" permet de retenir les Territoires dans lesquels les risques de déforestation sont les plus élevés, en valeur absolue, indépendamment de la taille du Territoire.

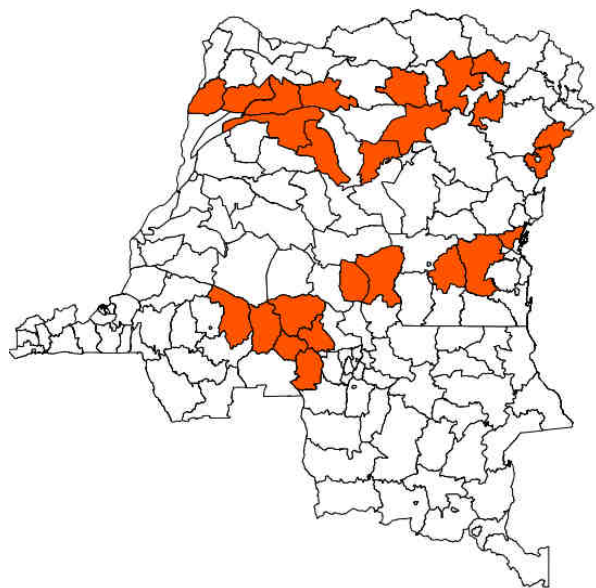


Figure 10 – Étapes de présélection des Territoires pilotes

➔ **Résultats de la priorisation:**

A l'issue de cette présélection, les 25 Territoires suivants ont été identifiés:

| PROVINCES        | TERRITOIRES  |
|------------------|--------------|
| Bandundu         | Idiofa       |
| Equateur         | Bumba        |
| Equateur         | Budjala      |
| Equateur         | Lisala       |
| Equateur         | Djolu        |
| Equateur         | Bongandanga  |
| Equateur         | Kungu        |
| Kasaï Occidental | Demba        |
| Kasaï Occidental | Kazumba      |
| Kasaï Occidental | Mweka        |
| Kasaï Occidental | Luebo        |
| Kasaï Occidental | Ilebo        |
| Kasaï Oriental   | Lodja        |
| Kasaï Oriental   | Katako-Kombe |
| Maniéma          | Pangi        |
| Nord Kivu        | Oicha        |
| Orientale        | Wamba        |
| Orientale        | Isangi       |
| Orientale        | Poko         |
| Orientale        | Niangara     |
| Orientale        | Banalia      |
| Orientale        | Buta         |
| Orientale        | Irumu        |
| Sud Kivu         | Kalehe       |
| Sud Kivu         | Shabunda     |





### Annexe 3 : Zones Economiques Spéciales (programme d'Action du Gouvernement)

Le développement des industries de transformation, en particulier dans les secteurs de l'agro-industrie et de la transformation des produits primaires, et des industries structurantes ou industrialisantes, constitue le socle du progrès social et économique de notre pays.

La stratégie de développement du secteur industriel sera principalement axé sur la création des Zones Economiques Spéciales (ZES), dans lesquelles seront installées, en fonction des spécificités propres à chaque région (disponibilité des matières premières, qualification de la main d'œuvre,...), des industries de transformation et/ou des industries structurantes.

L'avantage de créer ces ZES se justifie par trois facteurs : la nécessité de rééquilibrer le développement du pays, l'attrait facile des capitaux et des technologies avancées du fait des avantages y associés (mini climat propice aux affaires), et l'intégration de l'économie congolaise dans la dynamique régionale et internationale des échanges.

Le programme se propose donc de créer 5 Zones Economiques Spéciales :

- la Zone Ouest, autour de l'axe Kinshasa-Inga-Matadi-Banana, pour le développement des activités stratégiques concentrées sur l'hydroélectricité, le pétrole, la bauxite et les industries manufacturières autour des ports maritimes de Matadi, Boma et Banana ;
- la Zone Centre, autour de l'axe Ilebo-Tshikapa-Kananga-Mbuji-Mayi, pour le développement de la logistique de transport et des industries agro alimentaires ;
- la Zone Sud, autour de l'axe Kolwezi-Likasi-Lubumbashi-Sakania, pour le développement de industries lourdes et manufacturières axées sur le cuivre, le cobalt et autres ;
- la Zone Est, autour de l'axe Uvira-Bukavu-Goma-Beni-Bunia, pour le développement des industries manufacturières et agro-alimentaires ;
- la Zone Nord-Ouest, autour de l'axe Kisangani-Bumba-Mbandaka, pour le développement des industries du bois et de l'agriculture.

## **Annexe 4 : Plan de consultations**

Les parties-prenantes (près de 175 personnes comprenant le Gouvernement congolais, les partenaires techniques et financiers du processus REDD en RDC, la société civile, le secteur privé, etc.) ont été consultées à diverses reprises lors de l'élaboration de ce Plan d'Investissement, entre le 18 Juin et le 23 Août 2013:

Des réunions de travail ont été organisées pour récolter l'ensemble des informations nécessaires à la préparation du Plan d'Investissement. Ces réunions (plus de 65) ont permis de recevoir de nombreuses orientations pour élaborer le document.

Des ateliers de consultation thématiques ont été organisés sur l'aménagement du territoire et le foncier (7 août 2013) ainsi que sur les aspects liés à la forêt, à l'agriculture et à l'énergie (14 août 2013), afin de recueillir les observations des participants sur le document;

Des ateliers ont été organisés pour réceptionner les commentaires des Coordinations Thématiques (12 août 2013) et de la société civile (GTCR, 9 août 2013) sur le Plan d'Investissement;

Les commentaires émis lors de ces consultations ont été compilés, analysés et intégrés à la version finale du Plan d'Investissement. Tous ces commentaires sont présentés dans un document séparé, tenu à disposition des parties-prenantes. Parmi les principales modifications, on peut notamment noter que:

- La méthode de priorisation géographique a été révisée afin de laisser plus de marge de manœuvre aux décideurs dans la sélection finale des Zones pilotes;
- Par conséquent, le budget des activités prévues dans l'Objectif Spécifique 3 "Programmes intégrés" a été reformulé en budget moyen pour un Territoire moyen ;
- Les sections portant sur des axes stratégiques (liens de causalité sous-jacentes, hypothèses et risques) ont été renforcées;
- Les budgets ont été affinés avec les informations chiffrées communiquées par les parties-prenantes;

Le Plan d'Investissement a été validé lors d'un atelier de synthèse qui s'est déroulé le 30 août 2013 à Kinshasa. Les différentes catégories de parties-prenantes du Comité National REDD et du futur Comité de Pilotage du Fonds National étaient conviées à cet atelier (Gouvernement, société civile, partenaires du processus REDD en RDC, partenaires financiers et secteur privé).

## **Annexe 5 : Recommandations de l'atelier de synthèse sur les documents d'opérationnalisation du Fonds national REDD+**

### **Extrait du compte-rendu**

Les participants de l'atelier de synthèse ont adopté, par consensus, les recommandations suivantes:

1. S'agissant des critères de priorisation géographique (section 4.2 du Plan d'Investissement), il est recommandé d'enlever le critère "accessibilité" comme critère strict et de l'incorporer dans les notes de programmation (celles-ci exigeront aux porteurs de programmes de démontrer l'accessibilité dans leurs zones d'intervention proposées).
2. Concernant l'hétérogénéité écologique-social de la R.D. du Congo, l'atelier recommande que dans chaque cycle de programmation successif, le Fonds devra promouvoir la diversité des programmes intégrés du point de vue des grandes formations écologiques (forestières et savaniques) et des typologies agro-économiques. Par ailleurs, le Fonds veillera à la prise en compte du potentiel de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation dans les différentes zones d'intervention.
3. En vue d'assurer l'harmonisation entre les phases de préparation et d'investissement à la REDD+, le Secrétariat Exécutif devra s'assurer que les directions techniques du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, y compris la Coordination nationale REDD+, seront impliquées lors de la programmation du produit 1.1 du Plan d'Investissement, portant sur les Outils REDD+.

Ces recommandations devront être intégrées dans la version finale du Plan d'Investissement (version "Août 2013") ainsi que transmises par la Coordination nationale REDD+ au Comité de Pilotage du Fonds national REDD+ lors de sa première séance.